Quatre-vingt-sixième année. — N° 146. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 25 Juin 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

AMENAGEMENT DES LOTISSEMENTS DEFECTUEUX

Le décret n° 54-609 du 4 juin 1954 relatif à l'**aménagement des lotissements défectueux** a fait l'objet de la brochure spéciale **n° 54-71 S** mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **15 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-1324 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la reconstruction et du logement pour l'exercice 1954 (rectificatif) (p. 6056).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement et réintégration (administration pénitentiaire et greffiers) (p. 6056).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Arrêté du 24 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 6066).

Arrêté du 23 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 6067).

Liste des candidats admis à prendre part au concours pour l'emploi de stagiaire du commissariat de la marine en 1954 (p. 6067).

(1 f.)

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 juin 1954 (p. 6067).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (additif) (p. 6076).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Arrêté du 14 juin 1954 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 6077).

Arrêté portant nomination du deuxième vice-président du conseil national des assurances (p. 6077).

Nominations à des emplois réservés (p. 6077).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 6077).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 6079).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 23 juin 1954 (p. 6081).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6081).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours de recrutement d'ingénieurs militaires de 1re classe des fabrications d'armement parmi les officiers d'active et de réserve (p. 6081).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux exportateurs de vieilles fontes mécaniques à destination de l'Italie (p. 6082).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Allemagne occidentale, de la Grande-Bretagne et de l'Italie (p. 6082).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de l'Allemagne occidentale, du Canada et de la Grande-Bretagne (p. 6082).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés originaires et en provenance des Pays-Bas (p. 6083).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées à la gare de Perpignan (p. 6081).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux exportateurs de vieilles fontes mécaniques à destination de l'Italie (p. 6082).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques contractuels des travaux agricoles (rectificatif) (p. 6083).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Avis de concours pour l'emploi de contrôleur adjoint stagiaire du service de la conservation foncière (p. 6083).

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire de conservation foncière (p. 6083).

Situation de la Banque de France (p. 6084).

Annonces (p. 6085).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 56 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 juin 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écritees (p. 3039).

N° 38 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 juin 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1147).

LOIS

Loi n° 53-1324 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la reconstruction et du logement pour l'exercice 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 janvier 1954: page 204, 2e colonne, article 31, 1re ligne, au lieu de: « Les arrêtés du 16 août 1947... », lire: « Les arrêtés du 16 octobre 1947... »; 2e alinéa, 1re et 2e ligne, au lieu de: « Les arrêtés préfectoraux, pris en application des arrêtés susdits des 16 août 1947... », lire: « Les arrêtés préfectoraux, pris en application des arrêtés susdits des 16 octobre 1947... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 12 juin 1954:

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1954 les agents du corps des surveillants militaires des services pénitentiaires coloniaux dont les noms suivent:

Pour le grade de surveillant principal.

MM. Santoni (Antoine), Mondoloni (Marc), surveillants chefs de 1re classe.

Pour le grade de surveillant chef de 2e classe.

MM. Meriaux (Pierre), Baguet (Pierre), Antolini (Jean), Reginensi (Joseph), Jaouen (Emile), Foata (Philippe), Clozel (Gaston), Demaret (Emile), Rinieri (Michel), Acquaviva (Antoine), Giron (Robert), Kneib (Albert), Lamande (Félix), Brignand (Maurice), Rayssac (Hubert), surveillants militaires de 1re classe; Cady (Maurice), ex-surveillant militaire de 1re classe.

Sont inscrits au tableau de présentation de l'année 1954, pour les distinctions honorifiques ci-après, les agents du corps des surveillants militaires des services pénitentiaires coloniaux dont les noms suivent:

Pour la Légion d'honneur.

Grade de chevalier.

1 M. Vincent-Cuaz (Fernand), surveillant principal.
2 M. Mondoloni (Marc), surveillant chef de 1re classe.
3 M. Santoni (Antoine), surveillant chef de 1re classe.

Pour la médaille militaire.

M. Lamande (Félix), surveillant militaire de 1re classe.
M. Rayssac (Hubert), surveillant militaire de 1re classe.
M. Brignand (Maurice), surveillant militaire de 1re classe.
M. Branche (Pierre), surveillant militaire de 1re classe.
M. Laroze (Paul), ex-surveillant chef de 2e classe.
M. Stefani (Léonard), ex-surveillant militaire de 1re classe.
M. Grangnic (Léon), ex-surveillant militaire de 2e classe.
M. Jaillet (Gaston), ex-surveillant militaire de 1re classe.
M. Basque (Pierre), ex-surveillant militaire de 1re classe.

Pour la médaille coloniale.

(Sans agrafe.)

M. Laroze (Paul), ex-surveillant chef de 2e classe.
M. Jaillet (Gaston), ex-surveillant militaire de 1re classe.
M. Rousseau (Waldeck), ex-surveillant militaire de 2e classe
M. Panzani (Paul), ex-surveillant militaire de 2e classe.
M. Pasquier (Adrien), ex-surveillant chef de 2e classe.
M. Pedibat (Georges), ex-surveillant militaire de 1re classe.

Pour la médaille d'honneur pénitentiaire.

M. Branche (Pierre), surveillant militaire de 1re classe.
M. Moigno (François), ex-surveillant militaire de 1re classe.

Greffiers.

Par arrêté du 19 juin 1954, M. Masse (Jean), greffier en congé de longue durée depuis le 1er juin 1951, est réintégré au tribunal de première instance de Saint-Nazaire, en remplacement de Mlle Jolly, mise en congé de longue durée.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Cabinet du ministre.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la défense nationale et des forces armées :

Directeur de cabinet.

M. le contrôleur général de l'armée Camille Labé.

Conseiller technique,

M. Pierre Laurent, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Chef de cabinet.

M. Jean-François Henry, auditeur au conseil d'Etat, conseiller juridique du secrétariat général permanent de la défense nationale.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Jacques Bonin, procureur de la République, en service détaché.
M. François d'Harcourt.

Chargé de mission.

M. Jacques Patault, administrateur de la France d'outre-mer.

Attachés de cabinet,

Mme Marie-Jeanne Theeten.
M. Henri Duvillard.
M. Daniel Hoeffel.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 19 juin 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1954.

PIERRE KŒNIG.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) :

Directeur du cabinet.

M. Georges Maignon, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Georges Leroy, procureur de la République.

Chef adjoint de cabinet.

M. Jacques-Philippe Agostini, docteur en droit, diplômé d'études supérieures de lettres.

Conseiller technique.

M. Guy Maldidier, ingénieur militaire en chef de 1re classe des fabrications d'armement.

Chef du secrétariat particulier,

M. Henri Brac de La Perrière.

Attaché de cabinet, chargé des relations avec l'Assemblée nationale.

M. Guy Dourlet, journaliste.

Attaché de cabinet.

Mme Geneviève Charles-Lherault (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 19 juin 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1954.

JACQUES CHEVALLIER.

Liste des candidats admis à prendre part au concours de stagiaire du commissariat de la marine.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 23 juin 1954, sont autorisés à prendre part au concours de stagiaire du commissariat de la marine dont les épreuves écrites commenceront à Toulon le 29 juin 1954 :

MM.

Amiot (Jean), secrétaire administratif (branche « comptables des matières ») du M. S. A. N. Casablanca.

Berrebi (Alexandre), secrétaire administratif (branche « comptables des matières ») de la D. S. S. Bizerte.

Cosperec (Roger), secrétaire administratif (branche « directions de travaux ») de la D. C. A. N. Lorient.

Tableau des désignations pour seroir outre-mer en date du 25 juin 1954

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les militaires en provenance des corps d'A. F. N. ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement à l'issue de leur permission :

Le G. I. T. C. M. pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance.

Le D. I. T. C. dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A. autorisés à passer en A. F. N. leur permission de départ outre-mer rejoindront à l'issue de cette permission :

La base de transit interarmées Maroc pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française.

Le D. I. T. C. de Marseille dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèle 1 - E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, doivent être établis sans délai et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins :

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres.

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à transmettre directement par les chefs de corps des parution de la désignation :

1° Pour les militaires dans les corps :

Au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e) ;

2° Pour les militaires hors cadres :

Au service colonial :

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles ;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre ;

b) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à compter du 1er juillet 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Aubin (André), commandement en chef des forces françaises en Allemagne (régularisation).

2° Embarquement à compter du 14 juillet 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

PARACHUTISTE

M. Grall (Pierre), 5e région militaire (régularisation).

3° Embarquement à compter du 25 juillet 1954.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Faudeux (René), 9e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

Commandant.

M. Roncin (Paul), 9e région militaire.

Lieutenant d'administration.

M. Hesler (Marcel), 9e région militaire.

4° Embarquement à compter du 1er août 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Panier (Henri), 1re région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenants.

MM.
Dalis (Raymond), 9e région militaire.
Hantz (André), 9e région militaire.

5° Embarquement à compter du 10 août 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Marlin (Jean), 9e région militaire.

Pour servir dans les cadres.

B. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Orsini (Altabello), 1re région militaire.

6° Embarquement à compter du 25 août 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Bajeux (René), 3e région militaire.

PARACHUTISTES

Sous-lieutenants.

MM.
Moisson (Jean), 5e région militaire.
Pinaton (Hubert), 5e région militaire.

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Demange (Gaston), 1re région militaire.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Capitaine.

M. Perennes (Yves), 1re région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Taillard (Paul), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Capitaines.

MM.
Armengaud (Maxime), 9e région militaire.
Kerbastard (Pierre), 9e région militaire, détaché 1re région militaire.

7° Embarquement à compter du 25 septembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant et sous-lieutenants.

MM.
Pellegrin (Jean), 9e région militaire.
Fustec (Rémi), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Macesche (Pierre), 10e région militaire.

8° ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Afrique occidentale française avec embarquement fixé à partir du 25 juillet 1954 (*Journal officiel* du 25 avril 1954) de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Saudau (Pierre), commandement supérieur des troupes du Maroc. Cet officier est par ailleurs désigné pour continuer ses services en Extrême-Orient avec embarquement fixé à partir du 5 octobre 1954 (régularisation).

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1° Embarquement à compter du 25 juillet 1954.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Hourset (Gaston), 9e région militaire.

2° Embarquement à compter du 25 août 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenants.

MM.
Barnoin (Lucien), 9e région militaire.
Lagçon (Raymond), 10e région militaire.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

Capitaine.

M. Cocquet (Henri), 1re région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Courapied (Louis), 3e région militaire.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

1° Embarquement à compter du 1er août 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenants.

MM.
Albrand (Aimé), 9e région militaire.
Lears (Jean), 9e région militaire.

2° Embarquement à compter du 10 août 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Bellec (Jean), 1re région militaire.

3° Embarquement à compter du 25 août 1954.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Causse (Georges), 6e région militaire.
Eugène (Roland), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Sous-lieutenants.

MM.
Chagrot (Bernard), 3e région militaire.
Labrousse (Germain), 5e région militaire.

B. — **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Caujolle (Marius), 9e région militaire.

4° Embarquement à compter du 25 septembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Bailleul (Pierre), commandement supérieur des troupes du Maroc.

5° ANNULATION DE DÉSIGNATIONS POUR SERVIR OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services à Madagascar avec embarquement fixé à partir du 25 juillet 1954 (*Journal officiel* du 25 mai 1954), de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Guyader (Pierre), commandement en chef des forces françaises en Allemagne « blindé ». Cet officier est par ailleurs désigné pour continuer ses services en Extrême-Orient avec embarquement fixé à partir d'une date ultérieure (régularisation).

Est annulée la désignation pour continuer ses services hors cadres à Madagascar (*Journal officiel* du 25 mai 1954), de M. le médecin colonel Varin (Louis), 9e région militaire (régularisation).

Est annulée la désignation pour continuer ses services à Madagascar de M. le médecin lieutenant-colonel Martin (Louis), admis à faire valoir ses droits à la retraite (régularisation).

IV. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

1° Embarquement à compter du 10 septembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Garrigues (René), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenants.

MM.
Derville (Pierre), 10e région militaire.
Lebretton (Roger), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

V. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Sable (Robert), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

1° Embarquement à compter du 25 juillet 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Asnar (Albert), 9e région militaire (et pour servir en Océanie).

2° Embarquement à compter du 25 août 1954.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Lieutenant-colonel.

M. Boussier (Gabriel), 1re région militaire (et pour servir en Océanie) (commandant au tableau d'avancement).

3° Embarquement à compter du 25 septembre 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Canard (André), commandement supérieur des troupes du Maroc.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Embarquement à compter du 6 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Gracieux (Jean), 1re région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 14 juin 1954.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Chalgneau (Jean), 1re région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

3e Embarquement à compter du 25 juin 1954.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Jacquot (Marcel), 1re région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

Lieutenant-colonel.

M. Deleris (Jean), 1re région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

4e Embarquement à compter du 1er juillet 1954.

Service de santé colonial.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Georges (Auguste), 9e région militaire.

5e Embarquement à compter du 5 juillet 1954.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Bosse (Jean-Louis), 1re région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

6e Embarquement à compter du 10 juillet 1954.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Jannot (Fernand), 1re région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

7e Embarquement à compter du 15 juillet 1954.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

PARACHUTISTE

M. Moulle (Robert), 5e région militaire, hors tour volontaire (régularisation).

8e Embarquement à compter du 25 juillet 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chefs de bataillon,

MM.
Bascou (Roger), 9e région militaire.
Florentin (Jacques), 9e région militaire.

Sous-lieutenant,

M. Balay (Maxime), 9e région militaire.

E. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Brenier (Jean), 9e région militaire.

C. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Ragot (Gaston), 9e région militaire (pour servir au titre de la mission d'assistance militaire aux Etats associés).

9e Embarquement à compter du 1er août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Casanova (Gilbert), commandement supérieur des troupes du Maroc, hors tour volontaire, régularisation.

B. — **Service de santé colonial.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant,

M. Migozzi (Blaise), 9e région militaire.

10e Embarquement à compter du 10 août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Lavergne (André), 9e région militaire.

Chefs de bataillon.

MM.
Boisson (Roger), 9e région militaire.
Magne (Jean), 9e région militaire.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Lieutenants-colonels.

MM.
Tricottet (Maurice), 5e région militaire (commandant au tableau d'avancement).
Floch (Francis), 1re région militaire.

11e Embarquement à compter du 25 août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Le Porz (Jean), 1re région militaire.

Lieutenant-colonel.

M. Barada (Paul), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Capitaine.

M. Chantelou (André), 1re région militaire.

Sous-lieutenant.

M. Breton (Jean), 1re région militaire « Blindé ».

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron,

M. Bertrand (Marie), 9e région militaire.

Capitaine.

M. Passerat de Silans (Michel), 3e région militaire.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ATELIERS GÉNÉRAUX

Lieutenant.

M. Gontier (Gaston), 9e région militaire.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Sous-lieutenant,

M. Lapeyre (Maurice), 9e région militaire.

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Llopez (Robert), 10e région militaire.

E. — **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Garthery (Pierre), 5e région militaire.

Sous-lieutenant.

M. Barthelemy (Marcel), 1re région militaire.

F. — **Chancellerie coloniale.**

Capitaine.

M. Mathurin (Louis), 5e région militaire.

12e Embarquement à compter du 1er **septembre 1954.**

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Maurer (Jacques), 9e région militaire.

13e Embarquement à compter du 25 **septembre 1954.**

A. — **Infanterie coloniale.**

Chefs de bataillon.

MM.
Texier (Albert), 10e région militaire.
Jean (André), 1re région militaire, hors tour volontaire.

Capitaine.

M. Amoureux (Marcel), 10e région militaire, hors tour volontaire.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Casteres (Louis), 10e région militaire.
Billieres (Alain), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Blanchard (Gilbert), 10e région militaire.
Bories (André), 10e région militaire.
Caron (Louis), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Delpit (Rémi), 10e région militaire.
Desplas (Gérard), 10e région militaire.
Durand (Pierre), 10e région militaire.
Le Cann (Gabriel), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Le Carour (Frédéric), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Le Guennec (Claude), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Le Masson (Marcel), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Monroc (Martin), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Narbeburu (Pierre), 10e région militaire.
Paquotte (Jean-Marie), 10e région militaire.
Pillet (Gérard), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Tournier (Lucien), commandement supérieur des troupes du Maroc.

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Escarmant (Yvon), 5e région militaire.

C. — **Service de santé coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Ecale (Marcel), 9e région militaire.

14e Embarquement à compter du 5 **octobre 1954.**

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Saudau (Pierre), commandement supérieur des troupes du Maroc (régularisation).

15e Embarquement à compter du 25 **novembre 1954.**

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Briones (Yves), forces armées de la zone de défense A. O. F.-Togo, en situation d'activité (régularisation).

16e Embarquement à compter d'une date ultérieure.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Guyader (Pierre), commandement en chef des forces françaises en Allemagne « blindé » (régularisation).

PARACHUTISTES

Sous-lieutenants.

MM.
Remaud (Maurice), 5e région militaire.
Ballade (Gilbert), 5e région militaire.
Danet (Michel), 5e région militaire.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 10 août 1954.

Intendance coloniale.

Sergents.

Hervé (Augustin), 9e région militaire, C. A. T. 2 bureaux.
Imbert (Paul), T. O. A., C. A. T. 2 exploitation.

2e Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Berder (Joseph), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.

Sergent-major et sergents-chefs.

Bellegarde (Paul), 4e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Houbron (Gérard), 4e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Bourdet (Gérard), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Girier-Dufournier (Adélaïde), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Pietrini (François), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Remy (Serge), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Segarel (Henri), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Le Dévoré (Jean), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Zéphir (Kléber), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Spécialistes blindés coloniaux.**

Adjudant.

Cathalo (Urbain), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.

Sergents-chefs.

Guillemin (Henri), T. O. A., B. E. de l'arme blindée.
Steil (Henry), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée.

Sergents.

Baudrier (Joseph), 1re région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Ehlinger (Paul), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Bruet (Pierre), 5e région militaire, C. A. T. 2, 251-261/T., C. I. A.

Sergents.

Birmingham (Didier), 1re région militaire, C. A. T. 2, 292-293/T.
Ogier (Jean), 9e région militaire, B. E. exploitation radio, C. I. A.
Roudier (Robert), 9e région militaire, C. A. T. 2, 213/T.

D. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Thuillier (Louis), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

E. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Boche (Louis), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.

AUTO-CHALS

Maréchaux des logis.

Daniel (Gilbert), 8e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Pellen (Jacques), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Poirier (Gilbert), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.

Sipp (Albert), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Merine (Marcel), 9e région militaire, C.A.T. 2 auto.
Ansquer (Jean), 5e région militaire, C.A.T. 2 auto.
Jean-François (Guillaume), 1re région militaire, C.A.T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant.

Minion (Corentin), 5e région militaire, B.E. d'artificier.

Maréchal des logis chef.

Jourdan (Henri), 5e région militaire, C.A.T. 2 d'artificier.

Maréchaux des logis.

Fauche (Jean), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'artificier.
Regnier (Raymond), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'artificier.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Hettiger (Pierre), 5e région militaire, B.S. des transmissions.

F. — Agents des corps de troupe.

Sergent-major et sergent-chef.

Guillard (Marcel), 1re région militaire, B.E. de comptabilité.
Payet (André), 9e région militaire, B.E. de comptabilité.

G. — Chancellerie coloniale.

Adjudant.

Bardelle (Raoul), 1re région militaire, B.E. de chancellerie.

Sergents.

Guene (Jean), 1re région militaire, C.A.T. 2 de chancellerie.
Savre (Robert), 1re région militaire, C.A.T. 2 de chancellerie.

H. — Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Ducourneau (Paul), 1e région militaire, B.S. exploitation.

Adjudant.

Miclo (Gaston), 9e région militaire, B.S. exploitation.

Sergent-chef.

Massot (Jean), 9e région militaire, B.E. exploitation.

Sergent.

Janin (Pierre), 6e région militaire, C.A.T. 2 exploitation.

3e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

A. — Infanterie coloniale.

Sergent-major.

Sthelin (André), Maroc, C.A.T. 2 d'arme.

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant.

Mayne (Lucien), 10e région militaire, B.E. de comptabilité.

Pour servir hors cadres.

4e Embarquement à partir du 10 août 1954.

Service de santé colonial.

Sergent-chef.

Viney (André), 9e région militaire, B. E. d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 août 1954.

Service de santé colonial.

Adjudants-chefs.

Fredal (Richard), 9e région militaire, B. E. d'infirmier.
Bartzen (Alfred), T. O. A., B. S. d'infirmier.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Arbaud (Gaston), 9e région militaire, B. E. d'infirmier.
Fixari (Eugène), 9e région militaire, B. E. de secrétaire comptable.
Ponsar (Constant), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

Sergents.

Mattera (Antoine), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.
Brezephin (Jacob), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.
Poplin (Marc), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

3e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Barbe (Pierre), Maroc, B. E. d'arme.

Sergent-major.

Pietri (Armand), 10e région militaire, B. E. de comptabilité.

B. — Service de santé colonial.

Sergent-chef.

Tarroux (Raoul), 9e région militaire (écoles), B. E. de secrétaire comptable.

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 juillet 1954.

A. — Infanterie coloniale.

Sergent.

Privat (Raymond), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

2e Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — Infanterie coloniale.

Sergents.

Pouliquen (François), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Riffard (Marcel), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gallet (René), 4e région militaire, C. A. T. 2 de chiffreur.

B. — Spécialistes blindés coloniaux.

Sergent.

Godbillon (Bernard), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Battrel (Marcel), 1re région militaire, B. S. des transmissions.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Leborgne (François), 9e région militaire, B. E. d'engins mécaniques.

D. — Intendance coloniale.

TAILLEUR

Sergent-chef.

Mazillier (Jean), 5e région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur.

3e Embarquement à partir du 10 septembre 1954.

Intendance coloniale.

TAILLEUR

Sergent-major.

Marion (Gilbert), 9e région militaire, brevet de maître ouvrier tailleur.

4e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Trespeuch (Henri), Maroc, B. E. de surveillant de travaux.

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1954.

Service de santé colonial.

Sergent-chef.

Pernot (Maurice), 5e région militaire, B. E. d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Amphoux (Clément), 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1954.

Service de santé colonial.

Sergent-major.

Joachim (Andonissamy), 9e région militaire (écoles), C. A. T. 2 d'infirmier.

Sergent.

Daniel (Théophile), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Lecrivain (André), 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Grondin (Joseph), 1re région militaire, C. A. T. 1 d'arme.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Maréchal des logis chef.

Tourvieille (Louis), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis.

Lancelle (Francis), Maroc, C. A. T. 2 d'armurier.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent.

Rabillec (Antoine), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Service de santé colonial.**

Adjudant-chef.

Dallarcon (Clément), 1re région militaire, B. S. de secrétaire comptable.

V. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent.

Ameline (Paul), 5e région militaire, C. A. T. 2, 2/T.

B. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant chef.

Guillon (Jean), 1e région militaire (écoles), B. S. de comptabilité

C. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent.

Pouly (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Chancellerie coloniale.

Sergent major.

Chassaigne (Hubert), Maroc, B. E. de chancellerie.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 juillet 1954.

Intendance coloniale.

Sergent-major.

Martin (Maxime), 1re région militaire, B. E. exploitation.

2e Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Brelaz (Roger), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis.

Mabit (Louis), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Hecquet (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

3e Embarquement à partir du 25 septembre 1954

Infanterie coloniale.

Sergent.

Naasz (Noël), Tunisie, B. E. d'arme.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 10 juillet 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Durbet (Raymond), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

2e Embarquement à partir du 25 juillet 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent major.

Kerdraon (Paul), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergent

N'Diaye Aly, 1re région militaire, B. E. de comptabilité.

AUTOS - CHARS

Maréchaux des logis.

Flindell (Antoine), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Collin (Guy), 8e région militaire, B. E. auto.
Taranne (Ariste), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Le Guenn (Guy), 5e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Largeaud (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Ripard (Marcel), 5e région militaire, C. A. T. 2 auto.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Caligara (André), 6e région militaire, B. E. de mécanique générale.

Adjudant.

Baltazard (Jean), 9e région militaire, B. E. de mécanique générale.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Jeffroy (Yves), 5e région militaire, B. E. de surveillant de travaux
Carreau (André), 9e région militaire, B. S. de conducteur de travaux.

C. — **Intendance coloniale.**

Sergent.

Bocquet (Robert), 1re région militaire, C. A. T. 2 exploitation.

3e Embarquement à compter du 10 août 1954.

Intendance coloniale.

TAILLEURS

Sergent.

Laure (Saint-Ange), 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

Caporaux.

Jestin (Roger), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Gren (Jean), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

CORDONNIER

Caporal.

Maurel (Gérard), 1re région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

4e Embarquement à partir du 25 août 1954.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Merglen (Fernand), T. O. A., B. E. d'arme.

Adjudants.

Baltzer (Jean), 4e région militaire, B. S. de comptabilité.
Retault (André), 1re région militaire, B. S. d'arme.
Jaffeux (Roger), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Gaag (François), 5e région militaire, B. S. de comptabilité.
Dumoncel (Jean-Marie-Albert), 1re région militaire, B. C. S.
De Fuentes (Marcel), 9e région militaire, B. S. de comptabilité.
Pare (Jean-Gabriel-Alexandre), 9e région militaire, B. S. d'arme
Roland (Edmond), 1re région militaire, B. S. de comptabilité.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Sigaud (Raoul), 9e région militaire, C. I. A.
Ducos (Marc), 4e région militaire, B. E. de comptabilité.
Duprat (Jean-Gabriel), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Buttafoco (Jean-Marie), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Le Gall (Emile), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Aubry (René), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Bellemere (Lucien), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Bonacorsi (Jean-Jacques), 9e région militaire, B. S. d'arme.
Mezino (Louis), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Arhay (Louis-Joseph), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Pere (André), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Cuvigny (Raymond), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.
Viale (Etienne), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Fardeau (Maxime-Alfred), 1re région militaire, 321/transmissions

Sergents.

Anin (Victor), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Boullet (René), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Edwige (Claude), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Laboureau (Robert), 5e région militaire, non certifié.
Nicoli (Jean-François), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Noël (Michel), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Nuez (Henri), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Ratsimba (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Smialkowski (Ladislas), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Tall Boubacar, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Josse (Christian), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Vasseur (Robert), 5e région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Bellocq (Jacques), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Bonsignore (Marcel), 1re région militaire, C. A. T. 2 trans.
Therond (Maurice), 9e région militaire, 151 trans., C. A. T. 2 d'arme.
Bertrand (Brigitte), 1re région militaire, non certifié.
Reibel (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Mornand (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Chirade (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Deloof (Roland), 5e région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Hivert (Raymond), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.
Leclaire (Jacques), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Hoarau (Emmanuel), 9e région militaire, non certifié.
Le Goff (Marcel), 9e région militaire, non certifié.
Thibal (Lucien), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Loewenstein (Francis), T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité.
Fabre (Georges), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bouniot (Gaston), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Chastier (Charles), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Dath (Alfred), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Di Meo (Roger), T. O. A., non certifié.
Marriq (Pierre), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Thibault (André), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gentil (Jean), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Mamari Najib, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Ponsin (Roger), T. O. A., 211 trans.
Mettey (André), T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité.
Mimaud (Maurice), 3e région militaire, non certifié.
Raoul (Yves), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Raspiengeas (Régis), 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité
Soubercazes (André), 9e région militaire, non certifié.
Tafani (Augustin), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Trolin (Léon), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Delaigle (Henri), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Dubo (Fernand), 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Graide (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gros (Robert), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Le Calvez (Jean), 3e région militaire, B. C. S.
Pauillac (Bernard), 9e région militaire, B. E. trans.
Guinet (Michel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Barbeau (Jules), 9e région militaire, B. E. de comptabilité.
Bourou Sekou, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Dallée (Victor), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Demoulin (Guy), 9e région militaire, B. E. d'arme.
Duroc (Michel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Geneuvre (Michel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Penchaud (Gilbert), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Guille (Roland), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Azo (Jean), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Balay (François), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Darizcuren (André), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Leturgeon (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Tavera (Paul), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Villaume (Fernand), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Veyret (Jean), 4e région militaire, C. A. T. 2 mécanicien autos-chars.
Diebling (Marius), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Roche (Max), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Iratcabal (André), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.

Poea (Roger), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Colin (Christian), 1re région militaire, C. A. T. 2 293 trans.
Perot (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Leblond (Charles), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Levy (Albert), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Beneteau (Daniel), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bruder (Alfred), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Michel (Algéric), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Michel (Joseph), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Postan (Roger), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Humery (Michel), T. O. A., C. A. T. 1 d'arme.
Maudoux (Sam), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

B. — Spécialistes blindés coloniaux.

Adjudants.

Corne (Lucien), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.

Sergents.

Vanelstraete (Jacques), T. O. A., C. A. T. 2 auto.
Schmitt (Alphonse), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Ledanseur (Marcel), 1re région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Brillet (Roland), 1re région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Vetizou (Jacques), 9e région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Rousseau (Jacques), T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée.

C. — Télégraphistes coloniaux.

Sergents-chefs.

Thiriet (Gilbert), 9e région militaire, C. A. T. 2, 251/T.
Sommier (Pierre), 1re région militaire, B. S. de chiffreur.

Sergents.

Bertrand (Joseph), 1e région militaire (écoles), C. A. T. 2, 391/T.
Mourot (Jacques), 1re région militaire, C. A. T. 2, 201/T.
Bernard (René), 9e région militaire, B. E. exploitation fil.

D. — Artillerie coloniale.

Adjudant-chef.

Coudray (Jean), 5e région militaire, B. S. d'arme.

Adjudants.

Mingoual (Gabriel), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Auregan (Auguste), 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Guerin (Marcel), 5e région militaire, B. 1 auto.
Duffaud (Lucien), 8e région militaire, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs

Rassi (Georges), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Ruchon (Marius), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Coquereau (Elie), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Durand (Fernand), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Martinet (Joanny), 1re région militaire, B. E. d'arme.
Grandgirard (Robert), 5e région militaire, B. E. d'arme.
Wilhelm (Roger), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Gros (Armand), 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Terrie (Jean), 6e région militaire, B. S. d'arme.
Pluton (Crépin), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Bourgeois (Victor), 6e région militaire, B. 1 d'arme.
Toussaint (Pierre), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Esvan (Maurice), 6e région militaire, B. E. de comptabilité.
Camus (Jules), 1re région militaire, B. S. d'arme.
Vial (Marcel), 6e région militaire, B. E. d'arme.
Alaizeau (Jean), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Prunier (Jean), 3e région militaire, B. 1 d'arme.
Quirici (René), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Dumas (Robert), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Roussel (Gaston), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchaux des logis.

Napol (Fernand), 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Grandmaison (Serge), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Embialet (Joël), T. O. A., C. A. T. 2 d'arme.
Desravines (Jean), 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité.
Dantec (Ernest), 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Chudziack (Marius), 1re région militaire, C. A. T. 2 auto.
Rabu (Roland), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Larrieu (Gaston), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gibert (Pierre), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Vienne (Joseph), 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Balin (Mourengssen), 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme,

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Vidot (Maurice), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.

Maréchaux des logis.

Padrona (Laurent), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Lalue (Claude), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.
Pechard (Paul), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis.

Eymard (Emile), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'électromécanicien.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchaux des logis.

Dingalt (Hyacinthe), 9e région militaire, C.A.T. 1 d'ajusteur.
Le May (Maurice), 1re région militaire, C.A.T. 2 de menuisier.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Gayot (Roger), 9e région militaire, C.A.T. 2 de peintre.

F. — Agents des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Dominici (Félix), 9e région militaire, B.S. de comptabilité.

Adjudants.

Le Cochonnec (Gabriel), 9e région militaire, B.S. de comptabilité.
Gruel (Pierre), 1re région militaire, B.S. de comptabilité.

Sergent.

Colle (Gervais), 9e région militaire, C.A.T. 2 de comptabilité.

G. — Chancellerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Roche (André), 5e région militaire, B.S. de chancellerie.
Vieuville (Roger), 1re région militaire, B.S. de chancellerie.
Lancon (André), 1re région militaire, B.S. de chancellerie.

Sergent-major.

Pauley (Wilson), 1re région militaire, B.S. de chancellerie.

Sergent.

Micolle (Armand), 1re région militaire, C.A.T. 2 de chancellerie.

H. — Service de santé colonial.

Adjudant.

Guitard (Jean), 1re région militaire, B.S. d'infirmier.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Buisson (Georges), 5e région militaire, B.E. d'infirmier.
Barthelemy (Gabriel), 9e région militaire, B.E. d'infirmier.
Caberia (Maurice), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier
Victoire (Georges), 9e région militaire (écoles), B.S. d'infirmier,
Inchelin (Maurice), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier.

Sergents.

Narove (Pierre), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier.
Barlet (Robert), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier.
Balderiotti (Octave), 9e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier
Fall (Birahim), Maroc, C.A.T. 2 d'infirmier.
De Guercy (James), 3e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier.
Branchet (Lecamus)s, 9e région militaire, C.A.T. 2 d'infirmier.
Dufour (Serge), 9e région militaire (écoles), C.A.T. 2 d'infirmier.

5e Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Luciani (Jean-Toussaint), 10e région militaire, B.E. d'arme.

Adjudants.

Colin (Marcel), Maroc, B.C.S.
Barbry (Roger), Maroc, B.E. d'arme.
Lambert (André), Maroc, B.E. d'arme.
Benedetti (Sylvain), 10e région militaire, B.C.S.
Serrigny (André), Tunisie, B.C.S.
Roche (Jean), Maroc, B.E. d'arme.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Babaud (Guy), Maroc, B. C. S.
Corso (Albin-Second), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Cureau (Raymond), Maroc, B. S. de comptabilité.
Doutey (Henri-Marcel), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Flèche (Maurice), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Gasquet (Paul), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Gonzalez (Marcel), 10e région militaire, B. E. d'arme.
Peigne (Jean), Tunisie, B. E. d'arme.
Pont (Joseph), 10e région militaire, B. C. S.
Macchini (Jean), Tunisie, B. E. d'arme.
Neuwerth (Pierre), Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Graziani (Simon), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Nousse (Emile), Tunisie, B. E. d'arme.
Minault (Jean), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Villanova (Anselme), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Veron (Léonce), 10e région militaire, 251/Trans.
Laval (Jean), Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité.
Fréchard (Jean), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Murer (Clément), Maroc, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Batard (Roger), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Duriez (Clément), Maroc, B. E. d'arme.
Gentet (Gérard), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Guillon (Claude), 10e région militaire, non certifié.
Ferreira (Hermann), 10e région militaire, non certifié.
Kauffing (Armand), 10e région militaire, non certifié.
Mattiano (François), Tunisie, non certifié.
Goffinet (Maurice), Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité.
Asselin (Kléber), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Dura (Raphaël), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Negri (Georges), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Guyot (Jean), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Michelet (Guy), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme, C. I. A.
Addouche (Fernand), 10e région militaire, non certifié.
Maxel (Louis), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Balat (Hégésippe), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Gilet (Lucien), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Miguet (André), Maroc, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Carry (André), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Henry (Armand), Maroc, B. E./Trans.
Troussel (Gabriel), Tunisie, C. I. A.
Ollivier (Christian), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Rossi (Jean), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Pinot (Antoine), Maroc, B. E. d'arme.
Wozniak (Boleslan), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme.
Flayeux (Fernand), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Vitry (Louis), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Lavergne (André), Tunisie, C. A. T. 2 des transmissions.
Nowak (Jean), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Vandenbossche (Marcel), Tunisie, B. E. auto.
Amiot (Pierre), Tunisie, B. S. auto.
Muller (Robert), Maroc, B. E. d'arme.
Roig (Sébastien), Tunisie, B. E. de comptabilité.
Tiran (Albert), Tunisie, B. E. d'artificier.
Jouinot (Jean), Tunisie, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis.

Fournier (Raphaël), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Dubois (Roger), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Delorme (Bernard), Maroc, C. A. T. 2 des transmissions.
Loye (Bernard), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Delory (Claude), Tunisie, 251/trans.
Marty (René), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Baussant (Jean), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Wilst (Jacques), 9e région militaire, C. A. T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis-major.

Perdu (Robert), Maroc, B. 1 d'artificier.

D. — **Service de santé colonial.**

Adjudant.

Thomas (Henri), 9e région militaire (écoles), B. E. d'infirmier.

Sous-officiers ayant moins de 3 ans et 3 mois de service à accomplir avant d'atteindre la limite d'âge et autorisés à effectuer un séjour outre-mer en exécution de la circulaire n° 16027 TC/BT.L en date du 25 mars 1954.

POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à partir du 25 août 1954.

Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Duport (Gaston), T. O. A., B. E. d'arme.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1954.

Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Bonnefoy (Victor), Maroc, B. C. S.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Additif à l'extrait des listes A et B publié au Journal officiel *du 21 avril 1954.*

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er août et le 1er octobre 1954.

Ces officiers seront soumis dans les moindres délais à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949, leur aptitude physique au transport par voie aérienne devra en particulier être déterminée. Les officiers brevetés parachutistes, appartenant ou non à une formation aéroportée, seront en outre soumis à une visite médicale de contrôle d'aptitude au saut dans les conditions prévues par l'instruction provisoire n° 5115-2/7/DCSSA du 22 octobre 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 1er juillet 1954, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme.

II. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur ne sont pas inscrits sur le présent extrait.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la D. M. n° 45387 PM/I B. du 19 mars 1953.

III. — *Prescriptions particulières.*

En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), le 1er août 1954, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient, éventuellement, l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

1 Segond (André-Pierre-Joseph), 5 juin 1920 (1er novembre 1953), Maroc.
2 Rubio (Jean-Eugène), 14 février 1920 (1er novembre 1953), 5e région.
3 Puech (Emile-Jules-Paul), 12 septembre 1921 (1er novembre 1953), 9e région.

4 Althaus (Willi-Emile), 2 avril 1920 (1er novembre 1953), 6e région.
5 Domise (Marcel-Louis-Henri), 16 avril 1920 (1er novembre 1953), 8e région.
6 Labatut (Jean), 8 décembre 1918 (1er novembre 1953), 6e région.
7 Goffart (Robert-Alphonse-Joseph), 22 décembre 1918 (1er novembre 1953), Allemagne.
8 Hergault (Théodore-Joseph-Louis), 18 juillet 1922 (1er novembre 1953), 6e région.
9 Calestroupat (Bertrand-Louis), 27 février 1920 (1er novembre 1953), 4e région.
10 Riviere (Yves-René-Fernand), 18 avril 1918 (1er novembre 1953), 6e région.
11 Perrin (Louis-Joseph-Henri), 22 mars 1920 (1er novembre 1953), Allemagne.
12 Abril (André-Jean), 18 juin 1920 (1er novembre 1953), Allemagne.
13 Baratier (André-Marie-Charles), 22 septembre 1918 (1er octobre 1953), 4e région.
14 Mansard (Guy-Roger-Alfred), 15 novembre 1919 (1er octobre 1953), Allemagne.
15 Taru (Albert-Joseph), 8 avril 1919, no 374, 3e région.
16 Lamy (Roger-Jean), 29 août 1919, no 365, Allemagne.
17 Bourquerod (André-Charles-Henri), 14 avril 1928 (1er octobre 1952), 6e région.
18 Cornet (Jean-Pierre-Gaston), 25 octobre 1928 (1er octobre 1952), 7e région.
19 Leroy (Albert-Gaston-Richard), 29 septembre 1927 (1er octobre 1952), 6e région.
20 Delchambre (Claude-Henri-Jules), 19 juillet 1930 (1er octobre 1952), 7e région.
21 El Bejaoui Mohamed ben Hamida, 26 novembre 1926 (1er octobre 1952), 6e région.
22 Echegut (Michel-Paul-Jean), 3 mars 1930 (1er octobre 1952), 7e région.
23 Argentier (Aimé-Joseph-André), 9 octobre 1926 (1er octobre 1952), 6e région.
24 Desgouilles (Georges-Louis), 24 mai 1927 (1er octobre 1952), 6e région.
25 Helgoualch (Jean-Yves-Maurice), 20 septembre 1928 (1er octobre 1952), 6e région.
26 Crepin (Jean-André-Marie-Louis), 22 octobre 1925 (1er octobre 1952), 6e région.
27 Pontonnier (Gérard-Marie-François), 31 juillet 1928 (1er octobre 1952), 2e région.
28 Huberty (Gilles-René-Marcel), 15 août 1928 (1er octobre 1952), 6e région.
29 Boitier (Pierre-Joseph-Alexandre), 14 février 1930 (1er octobre 1952), 6e région.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 14 juin 1954:

1° A été définitivement annulée, sur les crédits ouverts, à titre de fonds de concours pour l'exercice 1953, une somme de 38.996.754 F, applicable aux chapitres ci-après du budget des finances et des affaires économiques:

34-62. — Administration des douanes et droits indirects. — Frais de missions et de déplacements	18.364.041 F.
34-92. — Achat et fonctionnement du matériel automobile	5.632.713
35-41. — Direction générale des impôts. — Travaux d'entretien	15.000.000
Total	38.996.754 F.

2° Ont été ouverts, à titre de fonds de concours, sur l'exercice 1954, des crédits d'un montant total de 38.996.754 F applicables aux chapitres ci-après du budget des finances et des affaires économiques:

34-62. — Administration des douanes et droits indirects. — Frais de missions et de déplacements	18.364.041 F.
34-92. — Achat et fonctionnement du matériel automobile	5.632.713
35-41. — Direction générale des impôts. — Travaux d'entretien	15.000.000
Total égal	38.996.754 F.

Conseil national des assurances.

Par arrêté en date du 24 juin 1954, M. Arquier (Joseph) est nommé vice-président du conseil national des assurances, spécialement chargé de la présidence des assemblées générales des sociétés nationales d'assurances.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 5 mai 1954, ont été nommés commis administratifs stagiaires dans les services extérieurs de la guerre, en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV):

Dans les services extérieurs des services de santé des armées.

M. Bourdillon (André), à Châteauroux (Indre).

Dans les services extérieurs de l'intendance.

M. Hourdiaux (Georges), à Chamonix (Haute-Savoie).

Par arrêté du 10 mai 1954, M. Le Pennec (Henri) a été nommé agent de surveillance (surveillant des fabrications d'armement à Bourges [Cher]), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV).

Par arrêté du 18 mai 1954, ont été nommés commis administratifs dans les services extérieurs de la guerre, en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV):

Dans les services extérieurs de l'intendance.

Mme veuve Augis, née Piallat, à Tours (Indre-et-Loire).

Dans les services extérieurs du génie.

M. Montagne (Romain), à Oran (Oran).

Dans les services extérieurs du matériel.

M. Mounier (Léon), à Angoulême (Charente).

Dans les services extérieurs du recrutement.

M. Poulain (Fernand), à Paris (Seine).
M. Desmau (René), à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Par arrêté du 18 mai 1954, M. Santelli (François) a été nommé agent de surveillance (agent secondaire des écoles militaires) à Lyon (Rhône), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du vendredi 25 juin 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution (no 7740) de M. de Benouville et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à exonérer de la surtaxe progressive les militaires rapatriés d'Indochine bénéficiaires d'un rappel de solde. (No 8416. — M. Commentry, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (no 7670) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le *modus vivendi* commercial signé à Caracas, le 11 mars 1953, entre les Etats-Unis du Vénézuéla et la République française. (No 8481 rect. — M. Billiemaz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (no 7671) autorisant le Président de la République à ratifier le traité de commerce signé à San Salvador, le 23 mars 1953, entre la France et le Salvador. (No 8482. — M. Billiemaz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (no 7672) autorisant le Président de la République à ratifier le traité de commerce signé à San José, le 30 avril 1953, entre la république de Costa-Rica et la République française. (No 8483 rect. — M. Billiemaz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (no 6032) réglementant l'exercice de la pêche maritime dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion. (No 8462. — M. Febvay, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Giovoni et plusieurs de ses collègues (n° 4845) tendant à modifier l'article 83 du règlement; 2° de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues (n° 5627) tendant à ajouter un article 11*bis* nouveau au règlement de l'Assemblée nationale; 3° de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues (n° 5628) tendant à modifier l'article 95, paragraphe 2, du règlement de l'Assemblée nationale; 4° de M. Secrétain et plusieurs de ses collègues (n° 6301) tendant à modifier l'article 11 du règlement de l'Assemblée nationale; 5° de M. Legaret et plusieurs de ses collègues (n° 6519) tendant à modifier les articles 29 et 30 du règlement de l'Assemblée nationale relativement aux délais de dépôt et de discussion des rapports aux commissions; 6° de M. Wolff et plusieurs de ses collègues (n° 6993 rectifié) tendant à modifier l'article 9 du règlement de l'Assemblée nationale; 7° de MM. Jacques Bardoux et Diximier (n° 7030) tendant à compléter les articles 89 et 68 du règlement en vue de limiter le nombre des interpellations adressées au même ministre, sur le même sujet, ainsi que le nombre des amendement indicatifs, demandant la réduction symbolique d'un crédit; 8° de M. Jean-Paul David (n° 7262) tendant à modifier les articles 14, 15, 18, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 57, 58, 62, 64, 65, 66, 66 *bis*, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 81, 90, 95, 113 du règlement de l'Assemblée nationale; 9° de M. Auban et plusieurs de ses collègues (n° 7283) tendant à modifier l'article 14 du règlement en vue du rétablissement de la commission de l'aéronautique; 10° de M. Maurice-Bokanowski (n° 7394) tendant à modifier l'article 14 du règlement en vue du rétablissement de la commission de l'aéronautique; 11° de M. Minjoz (n° 7621) tendant à modifier l'article 113 du règlement de l'Assemblée nationale; 12° de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues (n° 7682) tendant à modifier les articles 24, 34, 36, 37, 38 *bis*, 39 *bis*, 40, 57, 77 et 90 du règlement de l'Assemblée nationale; 13° de M. Meck (n° 7822) relative à l'organisation du travail parlementaire; 14° de MM. Mendes-France et Charles Barangé (n° 7916) tendant à modifier l'article 18 du règlement de l'Assemblée nationale; 15° de M. Delachenal (n° 7963) tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale. (1re partie.) (Suite.) (Dispositions concernant les articles 14, 18 et 34.) (N° 8660. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — Mlle Marzin expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les exigences pédagogiques et sociales de l'enseignement du premier degré, notamment dans les centres urbains où les écoles primaires ont, assez couramment, plus de sept classes chacune, ne sauraient s'accommoder des dispositions de sa circulaire du 27 mars 1953 sur le calcul du prix de revient d'une classe et des éléments à faire entrer dans ce prix de revient. Elle lui demande: 1° pourquoi soumettre à arrêté spécial la demande de subvention pour des locaux aussi indispensables que le cabinet du directeur d'école, les ateliers d'enseignement manuel et salles d'enseignement ménager; 2° s'il considère qu'une salle de dessin, un cabinet de sciences, un local à fournitures, une salle et un terrain d'éducation physique, une installation de douches, une salle des maîtres sont des locaux somptueux et inutiles pour les enfants de l'école primaire et leurs maîtres, puisque ces installations n'ouvrent même pas droit à subvention sur arrêté spécial de dérogation, aux termes de sa circulaire, non plus d'ailleurs que le local du groupe scolaire réservé jusqu'ici aux consultations du médecin inspecteur d'hygiène scolaire et de l'assistance scolaire; 3° s'il compte reconsidérer la question et donner des directives plus conformes aux conditions de fonctionnement normal des écoles primaires quant au calcul du prix de revient d'une classe.

II. — Mme Rose Guérin expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre qu'une décision de rejet de la carte « déporté, interné, résistant » est prise à l'égard de tout déporté, interné, fusillé qui avait été arrêté, condamné, déporté pour rédaction, impression ou distribution de tracts du parti communiste français sous l'occupation. Elle lui demande si, entre autres documents de l'époque, le texte ci-dessous affiché en 1941 sur l'ordre du général hitlérien Von Stulpnagel a été porté à la connaissance des commissions statuant sur ce cas: « Le parti communiste français a été dissous et toutes les activités communistes en France sont interdites. Toute personne ayant des activités communistes ou qui fait de la propagande communiste ou qui soutient, de quelque manière que ce soit, l'agitation communiste, est l'ennemie de l'Allemagne. Le châtiment est la mort. Il peut être prononcé par un tribunal allemand. Toute personne en possession d'un tract anti-allemand doit le remettre sans délai à l'autorité allemande la plus proche. Toute contravention à cet ordre sera punie de peines allant jusqu'à cinq ans de travaux forcés. Je compte sur la sagesse de la population pour que chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de donner aide et encouragement aux ennemis de l'Allemagne. Je vous préviens des graves conséquences qui peuvent résulter de l'attitude hostile des milieux communistes, non seulement pour les coupables eux-mêmes, mais pour toute la population de la zone occupée ».

III. — M. Laborbe demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au plan la ventilation, entre les activités industrielles et agricoles, des sommes inscrites à son budget sous le chapitre intitulé « Remboursement des charges fiscales à certaines activités industrielles et agricoles ».

IV. — M. Joseph Denais demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan: 1° si, étant donné la garantie morale autrefois donnée par l'Etat aux emprunts russes: « Prêter à la Russie, c'est prêter à la France », il ne conviendrait pas d'instituer au profit des porteurs de fonds russes depuis l'origine une taxe sur les exportations et importations à destination ou en provenance de l'U. R. S. S., comme il a été fait pour la Pologne et la Yougoslavie; 2° à rétablir la cotation quotidienne des fonds russes, qui font l'objet d'un marché actif en raison des bas cours pratiqués.

V. — M. Montalat expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les exploitants forestiers et scieurs du Centre de la France, le personnel de ces exploitations ainsi que les propriétaires forestiers, par suite des restrictions des marchés de traverses de la Société nationale des chemins de fer français. Ces marchés ne représentent que 33 p. 100 des quantités moyennes fournies les deux dernières années. Or, la Société nationale des chemins de fer français n'a cessé, durant ces dernières années, de prospecter la région, d'encourager la fabrication, de repousser les délais de livraison, d'inciter les producteurs à se couvrir en matière première pour la campagne à venir. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation et exiger de la Société nationale des chemins de fer français qu'établissant ses besoins statistiques, elle ne commette plus d'erreur aussi grossière que celle de cette année.

VI. — M. Gaston Palewski rappelle à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, que le projet de loi voté par le Bundestag, le 26 février 1954, et qui doit être entériné par le Bundesrat, constitue une violation pure et simple du statut juridique qui régit actuellement la république fédérale. Par contre, ce projet étant conforme aux accords de Bonn et ceux-ci ayant été ratifiés par les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, ce ne peut être que le haut commissaire français qui, en exerçant les droits qui lui sont conférés par la charte de la haute commission alliée, peut s'opposer à la promulgation d'une loi qui, en anticipant sur la ratification des accords, mettrait le Parlement français devant le fait accompli et constituerait un empiètement inacceptable sur ses droits souverains. Il lui demande quelles sont, à cet égard, les intentions de son département.

VII. — M. Valabrègue expose à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan les dangers d'une libération de l'exportation des cuirs et peaux bruts, qui risque de priver la tannerie française de ses meilleures ressources d'approvisionnement, en remplacement desquelles elle se trouverait contrainte de travailler des cuirs importés de prix plus élevés ou, en général, de qualité inférieure. Il lui demande si l'intérêt national ne commande pas de contrôler strictement la sortie des cuirs et peaux bruts produits en France et de la limiter aux seules quantités qui se révéleraient excédentaires soit par suite d'abattages importants, soit en raison d'un afflux de marchandises dans des périodes déterminées.

VIII. — M. Titeux demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale les mesures qu'il compte prendre pour éviter le retour des incendies fréquents de centres de formation professionnelle accélérée, dont le dernier en date a entraîné, le 2 mars 1954, la destruction totale du centre d'Etampes, risquant de provoquer la mort de nombreux stagiaires; et s'il est disposé à réclamer les crédits nécessaires pour l'application du programme fixé par le commissariat général au plan.

IX. — M. Gau demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'estime pas nécessaire d'engager une enquête administrative sur les faits rapportés par la presse, qui se dérouleraient dans un certain nombre d'établissements publics, notamment secondaires, et, dans le cas où ces faits seraient exacts, quelles mesures il compte prendre pour y mettre un terme et pour attirer l'attention des parents sur leur responsabilité propre, plus particulièrement sur l'octroi d'argent de poche attribué de façon indécente.

X — M. Devemy demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il compte faire paraître, de toute urgence, le décret d'application prévu par la loi n° 52-833 du 18 juillet 1952, pour que les anciens combattants d'Indochine et de Corée bénéficient de toutes les dispositions relatives aux combattants.

8. — Discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au titre des dépenses civiles imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles.

9. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier (n°s 7969, 8246, 8261, 8337, 8376. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 25 juin 1954.

N° 8519. — Rapport supplémentaire de M. Nenon, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi tendant à modifier la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

N° 8588. — Proposition de loi de M. Penoy tendant à rétablir au profit du fonds spécial d'investissement routier défini par les lois des 31 décembre 1951 et 3 janvier 1952 l'intégralité des crédits dont il a été doté lors de sa création (renvoyée à la commission des finances).

N° 8589. — Proposition de loi de M. Pupat portant création d'un fonds autonome de compensation du commerce extérieur (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 8595. — Rapport de M. Marcel Noël, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à mettre rapidement en œuvre les mesures propres à accroître la sécurité routière.

N° 8616. — Proposition de loi de M. Charret tendant à compléter les dispositions existantes concernant les baux commerciaux (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8630. — Proposition de loi de M. Grousseaud instituant le concordat fiscal (renvoyée à la commission des finances).

N° 8633 (1). — Proposition de loi de M. Serafini tendant à modifier la loi du 23 septembre 1948 en ce qui concerne la durée du mandat des sénateurs, membres du Conseil de la République (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8637. — Rapport de M. Pierre-Fernand Mazuez, au nom de la commission du suffrage universel, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 30 de la loi du 9 mai 1951 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

N° 8654. — Proposition de résolution de M. Durbet tendant à inviter le Gouvernement à inclure dans la liste des maladies professionnelles indemnisables, au titre de la loi du 30 octobre 1946, la maladie de Kienböck (renvoyée à la commission du travail).

N° 8657 (1). — Rapport de M. Coudert, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur la demande en autorisation de poursuites concernant M. Goubert.

N° 8709. — Proposition de résolution de M. Couinaud tendant à inviter le Gouvernement à reporter, dans certains cas, la date de mise en recouvrement du rôle des contributions directes (renvoyée à la commission des finances).

N° 8717 (1). — Proposition de résolution de M. Thamier tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures d'aide aux agriculteurs victimes du cyclone qui, le 12 juin 1954, a ravagé vingt-quatre communes de Lot-et-Garonne (renvoyée à la commission des finances).

N° 8723 (1). — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un secours immédiat et à indemniser les victimes de l'orage de grêle du 20 juin 1954 qui a détruit la récolte de diverses communes de la région montluçonnaise et causé des dégâts à de nombreux immeubles de la même région (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

(83 membres au lieu de 82.)

Ajouter le nom de M. Sauvage.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Benoist (Charles), Bricout, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Genton, Nenon, Pantaloni, Babier, Ribère (Marcel) (Alger), Salvre (de), Serafini, Mme Sportisse, Valle (Jules), Wagner.

Suppléants. — MM. Maurellet (de M. Véry), Reeb (de M. Durroux).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — MM. Anthonioz, Barbier, Barthélemy, Benoit (Alcide), Bichet (Robert), Couston (Paul), Dufour, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Gracia (de), Hulin, Le Cozannet, Le Sénéchal, Médecin, Midol, Morice, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Peytel, Regaudie, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schmittlein, Serafini.

Excusés. — MM. Souquès, Auban, Moynet, Nigay, Sibué, Barrier, Perrin, Louis Martel.

Suppléants. — MM. Minjoz (de M. Briffod), Paquet (de M. Mazel).

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bruyneel, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Defos du Rau, Dejean, Delachenal, Dronne, Gaillemin, Gaumont, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Mazuez (Pierre-Fernand), Mignot, Minjoz, Naz Boni, Prélot, Révillon (Tony).

Excusé. — M. Pluchet.

Suppléants. — MM. Charles Benoist (de M. André Mercier), Bichet (de M. Moisan), Capdeville (de M. Brahimi), Cavelier (de M. de Moro Giafferri), Cermolacce (de M. Jacques Duclos), Chatenay (de M. Dassault), Comte (de M. Métayer), Coudray (de Mme Peyroles), Coutant (de M. Savary), Elain (de M. Bouxom), Guignen (de M. Demusois), Mazier (de M. Max Lejeune), Méhaignerie (de M. Gosset), André-François Mercier (de M. Henri Grimaud), Mora (de M. Maton), Morève (de M. Valabrègue), Roucaute (de M. Pierrard), Mme Sportisse (de M. de Chambrun).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le vendredi 25 juin 1954, à dix heures (local de la commission n° 232):

Avis sur le projet de douzième provisoire pour le budget annexe des prestations familiales agricoles.

La commission des finances se réunira le vendredi 25 juin 1954, à quatorze heures trente (local de la commission des finances):

Projet de loi portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses des services civils imputables sur le budget annexe des prestations familiales agricoles. — M. le rapporteur général.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement est convoquée par M. le président pour le vendredi 25 juin 1954, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser la discussion sur la ratification de la convention sur les recherches nucléaires et la ratification de la convention internationale sur le sucre.

Réunions de commissions du vendredi 25 juin 1954.

Commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à quatorze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures trente. — Local n° 250.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 220.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 29 juin 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Kalb demande à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, quelles mesures le Gouvernement de la République entend prendre en vue du rapatriement rapide des jeunes Français du Rhin et de la Moselle incorporés de force dans la Wehrmacht et retenus comme prisonniers de guerre en Russie dix ans après la capitulation allemande. (N° 496.)

II. — M. Naveau signale à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan que le budget annexe des prestations familiales agricoles n'a pas encore été voté par le Parlement, mettant ainsi les caisses départementales dans des situations difficiles et créant de graves préjudices aux familles allocataires, et lui demande: 1° les raisons pour lesquelles le Parlement n'a pas encore été saisi de ce budget; 2° ce qu'il envisage de faire pour qu'il soit voté rapidement. (N° 500.)

III. — M. Jean-Louis Tinaud rappelle à M. le ministre de l'intérieur que dans la réponse qu'il a donnée (*Journal officiel*, p. 281, débats parlementaires, Assemblée nationale) à la question n° 10446 qui lui avait été posée par un député, il a précisé que les honoraires dus aux hommes de l'art devaient « comporter obligatoirement un abattement de 20 p. 100 lorsqu'il s'agit de calculer la rémunération soit d'architectes non inscrits à l'ordre des architectes, soit d'ingénieurs ne pouvant justifier de leur titre »; lui rappelle également que la loi du 31 décembre 1940 qui a créé l'ordre des architectes spécifiait que « nul ne peut porter le titre d'architecte et exercer la profession s'il n'est inscrit au conseil de l'ordre des architectes »; et lui demande, dans ces conditions, étant donnée la réponse précitée, si la loi du 31 décembre 1940, qui impose aux architectes leur inscription à l'ordre, est toujours en vigueur ou, dans le cas contraire, à quelle date elle aurait été modifiée ou abrogée. (N° 502.)

IV. — M. Jean-Louis Tinaud rappelle à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme le désir légitime de l'ensemble des mouvements et organisations de jeunesse et de plein air de se voir accorder par la Société nationale des chemins de fer français des billets collectifs à 50 p. 100, et, bien que méconnaissant nullement les arguments qui peuvent être avancés pour s'opposer à pareille faveur, lui demande s'il n'envisage pas de modifier la décision prise à ce sujet en adoptant une mesure dont le caractère social est manifeste et ne peut que profiter à la jeunesse française. (N° 503.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quelles sanctions ont été prises à l'égard des fonctionnaires civils et militaires qui, par la plume ou par la parole, multiplient les brochures ou les conférences en faveur du projet de traité dit de Communauté européenne de défense. (N° 504.)

3. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à subventionner l'achèvement du monument élevé à Gerdon à la mémoire des maquisards. (N°s 260 et 307, année 1954. — M. Litaise, rapporteur de la commission des finances. (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale relatif à la réparation des dommages de guerre suivis par la Société nationale des chemins de fer français. (N°s 234 et 292, année 1954. — M. Chazelle, rapporteur de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre); n° 322, année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Albert Lamarque, rapporteur, et n° 327, année 1954. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Jean Bertaud, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse en vue d'interdire la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires. (N°s 110 et 303, année 1951. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, et n° , année 1951. — Avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Léo Hamon, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 de l'acte dit loi du 22 février 1951 relatif à la lutte contre l'hypodermose des bovidés. (N°s 226 et 329, année 1954. — M. Biatarana, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. (N°s 276 et 330, année 1954. — M. Vauthier, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale tendant à modifier les articles 1er et 6 de l'acte dit loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes. (N°s 259 et 331, année 1954. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de M. Pellenc et des membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte, tendant à compléter l'article 20 du règlement du Conseil de la République. (N°s 305, année 1953, et 333, année 1954. — M. Pellenc, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — MM. Augarde, Coupigny, Yves Estève, Maroselli, de Maupeou, Michelet, de Montullé, Ramampy, Rotinat, Marcel Rupied.

Suppléants. — MM. Legros, Parisot.

Commission des finances.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Chapalain, Clavier, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Fléchet, Emilien Lieutaud, Jean Maroger, Jacques Masteau, de Montalembert, Pellenc, Rogier, Alex Roubert, Saller, Sclafer, Maurice Walker.

Excusés. — MM. Alric, Boutemy.

Suppléants. — MM. Maroselli, Primet, J.-L. Tinaud.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — Mme Marcelle Devaud, M. Gaston Fourrier, Mme Girault, MM. Reynouard, Ternynck, Tharradin.

Suppléant. — M. Walker.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Boudinot, Dassaud, Symphor.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

Séance du jeudi 24 juin 1954.

Présents. — MM. Bousch, Brizard, Bernard Chochoy, Michel Debré, Durand-Réville, Fousson, Maroselli, de Maupeou, Michelet, Marius Moutet, Pinton.

Suppléants. — MM. Pierre Bertaux, Boisrond, Boudet, Charles Brune, Enjalbert, Maroger.

Excusé. — M. Molais de Narbonne.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (Administration générale, départementale et communale, Algérie), se réunira le jeudi 1er juillet 1954, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. R. Bonnefous sur la proposition de loi (n° 207, année 1954), tendant à établir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège.

II. — Rapport de M. Léo Hamon sur le projet de loi (n° 301, année 1954), autorisant la cession à l'Etat par la ville de Paris d'une parcelle de bois de Vincennes en vue de la construction d'un lycée de jeunes filles.

III. — Rapport de Mme Devaud sur le projet de la (n° 249, année 1954), complétant la loi n° 52-1303 du 30 décembre 1952 édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie.

IV. — Désignation de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 316, année 1954), de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans les délais les plus brefs les textes législatifs indispensables qui doteraient les « communes-dortoirs » de moyens financiers leur permettant de faire face à leurs obligations dans de bonnes conditions sans imposer anormalement la population sédentaire desdites communes.

La proposition de loi (n° 325, année 1954), tendant à fixer définitivement le régime législatif et réglementaire de l'Algérie en ce qui concerne l'exercice de la pharmacie.

La commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine se réunira le vendredi 25 juin 1954, à quinze heures (local n° 201):

I. — Audition de M. Guy La Chambre, ministre des Etats associés, et du général Ely, haut commissaire de France et commandant en chef des forces françaises en Indochine.

II. — Questions diverses.

Réunion de commission du vendredi 25 juin 1954.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine, à quinze heures. — Local n° 201.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 29 juin 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de: *a*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française; *b*) la proposition de MM. Soppo Priso et Savi de Tové, portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France. (Nos 31 et 298, année 1953, et 125, année 1954. — M. Charles-Cros, rapporteur. — N° 139, année 1954, avis de la commission des relations extérieures. — M. Coquart, rapporteur. — N° 165, année 1954, avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Pialoux, rapporteur, et n° 163, année 1954, avis de la commission des affaires financières. — M. Chiarasini, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole, artisanal et immobilier au Togo. (Nos 302, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — N° 62, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du conseil du contentieux administratif du territoire du Togo sous tutelle française. (Nos 143 et 183, année 1954. — M. Pialoux, rapporteur.)

Affaires financières.

Séance du mercredi 23 juin 1954.

Présents: MM. Antonini, Bernier, Cornet, Delmas (Louis), Le Van Dinh, Rencurel, Schleiter (Gabriel), Schmitt. *Suppléants:* M. Antonini de M. Ribéra, M. Bernier de M. Cazelles, M. Cornet de M. Gay, M. Delmas de M. Peretti, Le Van Dinh de M. Do Huu Thinh, M. Schmitt de M. Le Brun-Kéris.

Assistait en outre à la séance: M. Marceau Dupuy, membre de la commission des affaires sociales.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 23 juin 1954.

Présents: MM. Castex, Charles-Cros, Dède, Deroux, Duval, Fillon, Jacobson, Jumillon, Rogué. *Suppléants:* M. Castex de M. Charlier, M. Charles-Cros de M. Alduy, M. Dède de M. Marquet, M. Deroux de M. Guillaberl, M. Duval de M. Diallo, M. Fillon de M. Fleury, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Roger Dusseaulx de M. Lhuillier, M. Rogué de M. Roy.

Excusés: MM. Barry, Charles, Gay, Jacquier, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Van Ty.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 29 juin 1954.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Malterre, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur le rapport de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation.

2. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Dumontier, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur la conjoncture économique du premier semestre 1954.

3. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées à la gare de Perpignan.

La mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées à la gare de Perpignan par le décret du 11 juin 1954, en vue de gager un emprunt de 1.100.000 F contracté par la chambre de commerce de Perpignan, est autorisée à dater du 1er juillet 1954.

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours de recrutement de deux ingénieurs militaires de 1re classe des fabrications d'armement (rang de capitaine) parmi les officiers d'active et de réserve.

(Application des arrêtés des 13 septembre 1952 [*Journal officiel* du 4 octobre 1952], modifié par arrêté du 2 avril 1954 [*Journal officiel* du 11 avril 1954] et du 22 mai 1954 [*Journal officiel* du 10 juin 1954].)

I. — *Conditions générales d'admission à concourir.*

Officiers d'active.

a) Posséder le grade de capitaine ou un grade correspondant, ou faire partie de la première moitié des listes d'ancienneté de lieutenant ou d'officier de grade correspondant au 1er juillet 1953;

b) Etre âgé d'au moins trente ans au 1er janvier 1954;

c) Satisfaire à l'une des conditions suivantes:

Soit être titulaire du diplôme d'ingénieur de l'une des écoles énumérées dans l'arrêté du 13 septembre 1952, étant entendu que la mention « école nationale supérieure des mines » vaut pour les écoles des mines de Paris, Saint-Etienne et Nancy;

Soit être titulaire d'un doctorat ès sciences;

Soit avoir subi avec succès les cours organisés dans les différentes écoles d'ingénieurs par l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.

Officiers de réserve.

a) Posséder le grade de capitaine ou un grade correspondant ou avoir au moins huit ans d'ancienneté dans le grade de lieutenant ou grade correspondant au 1er janvier 1954;

b) Etre âgé d'au moins trente ans et d'au plus quarante ans au 1er janvier 1954;

c) Etre titulaire du diplôme d'ingénieur de l'une des écoles énumérées ci-dessus ou d'un doctorat ès sciences;

d) Présenter l'aptitude physique nécessaire pour exercer un service actif dans les cadres d'ingénieurs militaires des fabrications d'armement et être reconnu, soit indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou mentale ou de poliomyélite ou de lèpre, soit définitivement guéri (visité par un médecin militaire à la diligence de l'autorité qui détient le dossier de l'officier de réserve).

II. — *Nature des épreuves du concours.*

Le concours comporte une épreuve écrite et deux épreuves orales, auxquelles sont attribués les coefficients respectifs 2, 1 et 1.

L'épreuve écrite consistera dans l'analyse d'une question scientifique ou technique faisant l'objet d'un dossier remis au candidat (durée: six heures), à choisir parmi un certain nombre de questions correspondant aux diverses catégories d'activité scientifique ou technique intéressant le service des fabrications d'armement.

Les épreuves orales, subies par tous les candidats, comprendront:

1° Une soutenance de thèse sur un sujet intéressant l'armement, proposé par le candidat et agréé par la commission chargée du concours;

2° Une interrogation sur les connaissances fondamentales de l'ingénieur militaire des fabrications d'armement (mécanique appliquée, résistance des matériaux, métallurgie, dessin industriel).

III. — *Inscription du concours.*

Date limite des inscriptions: 10 août 1954.

Les candidats doivent remettre dans ce délai, s'ils sont officiers d'active, à leur chef de corps, s'ils sont officiers de réserve, à l'autorité qui détient leurs pièces matricules, un dossier constitué par:

1° Une demande sur papier libre de participation au concours;

2° Une fiche d'état civil;

3° Une copie des titres ou diplômes ouvrant l'accès au concours;

4° Le sujet de thèse intéressant l'armement proposé; cette pièce est remise sous enveloppe cachetée portant lisiblement le nom, la qualité et l'adresse du candidat, ladite enveloppe ne devant être ouverte que par la commission d'examen. Les candidats qui désireraient s'en remettre à la commission d'examen pour le choix de la thèse qu'ils auront à soutenir en font mention dans leur demande d'admission à concourir.

La date des épreuves sera fixée ultérieurement, compte tenu du délai nécessaire aux candidats pour préparer leur thèse.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de vieilles fontes mécaniques à destination de l'Italie.

Les exportateurs sont informés qu'il va être procédé au déblocage d'un contingent de 25.000 tonnes, en vue de l'exportation de vieilles fontes mécaniques (n° 73-03 B 1 du tarif des douanes) à destination de l'Italie, pour la période du 1er avril au 30 septembre 1954.

Les demandes de licences d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formule 02, accompagnées de deux factures, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le trentième jour, à midi au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

D'autre part, les exportateurs devront adresser en même temps au service de la sidérurgie, 40, avenue d'Iéna, Paris (16e), un dossier contenant les renseignements suivants:

1° Copie du contrat de vente passé avec le Campfond, 3 via Della Posta, à Milan, ou avec Girfer, piazza GG Belli 2, à Rome, ces deux groupements étant seuls habilités par le gouvernement italien pour ces achats. Ne seront valables que les contrats passés après la date de publication du présent avis. Les demandes de licences devront être établies séparément pour chacun des deux groupements;

2° Toute justification prouvant l'existence de la marchandise (fournisseur, origine, etc.);

3° Un certificat international d'importation délivré par le gouvernement italien.

A l'expiration du délai de trente jours fixé ci-dessus les demandes de licences feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Allemagne occidentale.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 250 tonnes (poids salé) de peaux brutes de veaux à destination de l'Allemagne occidentale.

Les demandes seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 septembre 1954.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire et d'une lettre de la « Bundesstelle für den gewerblichen Wirtschaft, Fachl, gruppe Leder, Schühe, Rauchwaren (X) » attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent attribué à l'acheteur allemand.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers l'Allemagne occidentale lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers la Grande-Bretagne.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 175 tonnes (poids salé) de peaux brutes de veaux à destination de la Grande-Bretagne.

Les demandes d'autorisation d'exportation seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 septembre 1954.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive, en triple exemplaire, visée par la « United Tanner's Federation » Leather Trade House, Barter Street, à Londres W. C. 1.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles des quantités réellement expédiées par eux au fur et à mesure de leurs exportations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers la Grande-Bretagne lors des répartitions ultérieures.

Avis aux importateurs de peaux brutes de veaux à destination de l'Italie.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 37.500 tonnes (poids salé) de peaux brutes de veaux est ouvert à destination de l'Italie.

Les demandes d'autorisation d'exportation devront être déposées à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le 30 septembre 1954 et seront accompagnées:

1° D'un ordre d'achat de l'importateur italien visé par le responsable de l'une des organisations professionnelles italiennes ci-après:

Unione nazionale industria concaria, via Sommacampana 9, Roma;

Unione nazionale commercianti Pelli Grezze, via M. Conzaga 4, Milano;

Associazione italiana commercianti Pelli Grezze, Piazza G. C. Belli 2, Roma;

2° D'une facture définitive en triple exemplaire;

3° D'une description exacte de la marchandise avec indication du prix unitaire en francs au kilogramme, base premier choix.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers l'Italie lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de l'Allemagne occidentale.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 200 tonnes (poids salé) de peaux brutes d'équidés (peaux entières) à destination de l'Allemagne occidentale.

Les demandes seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 septembre 1954.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire et d'une lettre de la « Bundesstelle für den gewerblichen Wirtschaft, Fachl, gruppe Leder, Schühe, Rauchwaren (X) » attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent attribué à l'acheteur allemand.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers l'Allemagne occidentale lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination du Canada.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert un contingent de 100 tonnes de peaux brutes entières de chevaux (poids salé), à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 15e jour suivant celui de la parution du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma*, en triple exemplaire, visée par l'un des trois importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Edwards and Edwards Co, Cobourg (Ontario)	33 T. 5.
John A. Lang and Sons, Kitchener (Ontario).	33 T. 5.
Breithaupt, The Adam's street, Kitchener (Ontario)	33 T.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs canadiens et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes, la date limite de dépôt étant fixée au 15 septembre 1954.

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs), des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers le Canada lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers la Grande-Bretagne.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 50 tonnes (poids salé) de peaux brutes de chevaux (peaux entières) à destination de la Grande-Bretagne.

Les demandes d'autorisation d'exportation seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 septembre 1954 inclus.

Elles seront examinées au fur et mesure de leur présentation et devront être accompagnées d'une facture définitive, en triple exemplaire, visée par la « United Tanner's Federation », Leather Trade House, Barter Street, à Londres W. C. 1.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs et les vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles des quantités réellement expédiées par eux au fur et à mesure de leurs exportations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers la Grande-Bretagne lors des répartitions ultérieures.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés originaires et en provenance des Pays-Bas.

Les importateurs sont informés qu'en sus du contingent visé au poste IV de l'arrangement commercial en vigueur, il sera procédé, en application des dispositions dudit arrangement à l'importation d'un contingent de poissons frais et congelés d'origine et de provenance néerlandaise, en contrepartie d'une exportation française sur les Pays-Bas de produits de la mer frais, salés, séchés ou fumés.

Les importations porteront exclusivement sur les espèces suivantes: soles, turbots, barbues, mulets, lottes, colins jaunes, limandes, limandes-soles, merlans, cabillauds, merluches blanches, lieus noires et vives; elles se feront sur présentation de licences.

Les demandes de licences d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle AC, devront être accompagnées:

a) D'une facture *pro forma* délivrée par l'exportateur néerlandais, datée et portant le cachet et la signature de ce dernier;

b) De l'engagement de change correspondant à l'exportation réalisée, indiquant la nature, le tonnage et la valeur du produit exporté, ainsi que de la fiche 104 ou 104 *bis*, délivrée par les banques domiciliataires.

Elles pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès que le dossier sera en état.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques contractuels des travaux agricoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juin 1954: les candidats auront jusqu'au 25 juin 1954 pour faire parvenir leur demande d'admission.

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Avis de concours pour l'emploi de contrôleur adjoint stagiaire du service de la conservation foncière.

Un concours pour quatre emplois de contrôleur adjoint stagiaire du service de la conservation foncière aura lieu à Rabat et Paris, et éventuellement dans d'autres centres si le nombre de candidats le justifie, les 8 et 9 novembre 1954, dans les conditions fixées par l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 29 septembre 1948.

Un des emplois est réservé aux bénéficiaires des dispositions du dahir du 23 janvier 1951 (anciens combattants et victimes de la guerre). Les candidats désirant bénéficier des dispositions de ce dahir devront le déclarer expressément sur leur demande de participation. Si les résultats du concours laissent cet emploi disponible, il sera attribué au candidat classé en rang utile.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction de l'agriculture et des forêts (division de la conservation foncière et du service topographique), à Rabat, où les demandes d'inscription, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées, devront parvenir au plus tard le 8 octobre 1954, date de clôture de la liste des inscriptions.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire de conservation foncière.

Un concours pour neuf emplois de secrétaire de conservation foncière aura lieu à Rabat et Paris, et, éventuellement, dans d'autres centres si le nombre de candidats le justifie, les 28 et 29 octobre 1954, dans les conditions fixées par l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts en date du 7 février 1949.

Trois emplois sont réservés aux candidats bénéficiaires des dispositions du dahir du 23 janvier 1951 (anciens combattants et victimes de la guerre). Les candidats désirant bénéficier des dispositions de ce dahir devront le déclarer expressément sur leur demande de participation. Si les résultats du concours laissent disponible tout ou partie de ces emplois, ceux-ci seront attribués aux autres candidats classés en rang utile.

Le nombre maximum d'emplois susceptibles d'être attribués aux femmes est fixé à trois.

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants:

Brevet élémentaire, diplôme de fin d'études secondaires du premier cycle, capacité en droit, certificat d'études juridiques et administratives marocaines ou brevet d'études juridiques et administratives marocaines, ou tout autre diplôme équivalent ou supérieur à l'un de ceux énumérés ci-avant.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction de l'agriculture et des forêts (division de la conservation foncière et du service topographique), à Rabat, où les demandes d'inscription, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées, devront parvenir au plus tard le 28 septembre 1954, date de clôture de la liste des inscriptions.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours coté en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes coté à la Bourse du 24 juin 1954	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U S A	350 .. (1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
357 15	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	357 20	.... ..
163 70	Côte fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	163 70	.... ..
8368 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8362 ..	8360 ..
699 85	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	698 95	698 70
5036 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5105 25	5051 50	....
983 10	Gde-Bretagne...	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	982 15	982 ..
4913 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4908 ..	4907 ..
9247 50	Pays-Bas	100 fl	9210 52	9141 60	9279 80	9240 ..	....
6777 ..	Suède	100 c s	6765 625	6715 ..	6816 50	6770 ..	6768 ..
8041 50	Suisse	100 f s	8060 98	7914 ..	8064 ..	8037 ..	8036 ..
1002 75	Égypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1002 75	1002 50
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	....
2785 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2785 ..	2784 ..
1213 50	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1213 50	1213 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	....
	Autriche	100 sch	1316 15	1333 .. (2	1358 .. (2		

Zone C F A	100 F C F A	200
Zone C F P	100 F C F P	500
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies 1 F	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 121 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 17 JUIN 1954	AU 10 JUIN 1954
ACTIF			
Encaisse or		201.281.591.426 »	201.281.591.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		33.009.371.675 »	32.471.909.107 »
Monnaies divisionnaires		8.225.370.422 »	8.203.329.341 »
Comptes courants postaux		39.427.714.140 »	30.801.816.443 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		60.700.000.000 »	65.800.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		195.000.000.000 »	195.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		161.900.000.000 »	196.800.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	573.392.911.623 »		
Effets escomptés sur l'étranger	264.452.454 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	23.125.817.380 »	967.393.951.764 »	937.317.538.118 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	370.610.770.307 »		
Effets négociables achetés en France (7)		215.570.425.533 »	238.683.389.041 »
Avances à 30 jours sur effets publics		11.915.432.000 »	20.122.304.000 »
Avances sur titres		8.424.290.786 »	8.870.391.090 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		29.686.619.416 »	20 664.072.537 »
Divers		47.889.564.812 »	48.757.894.397 »
Total		2.451.390.427.467 F	2.484.740.324.993 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.270.069.004.310 »	2.304.295.792.315 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	31.315.744 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	201.699.580 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	54.427.520.627 »	111.493.428.476 »	113.539.209.992 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	56.832.892.555 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.754.802 »	307.754.802 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		69.311.634.129 »	66.388.962.134 »
Total		2.451.390.427.467 F	2.484.740.324.993 F

(1) Convention du 27 juin 1949).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).

(6) (Loi du 1. août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures.
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 1/4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/4 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/4 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

GRANDS ETABLISSEMENTS DU TOUQUET-PARIS-PLAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 27.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (PAS-DE-CALAIS)
R. C.: Montreuil-sur-Mer n° 8734 B.

Bons hypothécaires 6 0/0 *ex*-7,50 0/0 1927 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des bons amortis au tirage du 15 juin 1954 et remboursables à partir du 15 juillet 1954 à 5.000 F;

2° Des bons amortis au tirage précédent parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
40.310 à 40.511	1953	40.896 à 41.178	1954

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 15 juillet 1954, la société a procédé au rachat de 37 bons.

ETABLISSEMENTS DUJARDIN & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 206.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 82, RUE BRULE-MAISON, A LILLE (NORD)
R. C.: Lille n° 65-11.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 2.000 *F nominal.*

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations de 2.000 F nominal, émission 1945, la Société anonyme des établissements Dujardin et Cie a racheté sur le marché le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1er juillet 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse, à l'exception du premier, pour lequel il a été procédé à un tirage au sort.

Numéros des titres sortis au tirage du 1er juin 1946 et non encore remboursés.

981 à 986 — 1.262 à 1.270 — 1.361 à 1.370 — 1.821 à 1.830 — 3.949 à 3.960 — 4.041 à 4.050 — 4.619 et 4.620 — 4.701 à 4.710 — 5.241 à 5.250 — 6.161 à 6.170 — 6.381 à 6.390 — 6.561 à 6.567 — 6.761 à 6.764 — 7.001 à 7.007 — 7.761 à 7.770 — 7.891 à 7.893.

Ces dernières obligations sont remboursables, depuis le 1er juillet 1946, aux guichets de:

Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris (9e);
Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses agences;
Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, et dans ses agences;
Crédit du Nord, à Lille, et dans ses agences.

COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.321.760.000 F
SIÈGE SOCIAL: 173, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 60343.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 *de* 10.000 *F.*

Neuvième amortissement au 10 septembre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la compagnie a procédé aux rachats en Bourse des obligations à amortir le 10 septembre 1954.

En conséquence, le tirage au sort qui était prévu pour le 25 juillet 1954 n'aura pas lieu.

Il n'existe aucune obligation précédemment amortie qui n'aurait pas été présentée au remboursement.

AVIS DIVERS

Société Française de Banque et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
29, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C.: Seine n° 107903.

Le conseil d'administration informe MM. les actionnaires de la Société française de banque et de dépôts que, conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1954, le dividende de l'exercice 1953, sous déduction des impôts en vigueur, sera mis en payement, à partir du 1er juillet 1954, à raison de 246 F net (coupon n° 4).

Le payement de ce dividende sera effectué:

Soit aux succursales de la Société française de banque et de dépôts à: Bruxelles, 72, rue Royale; Anvers, 74, place de Meir; Charleroi, 12, rue de Marcinelle; Londres, 105, Old Broad Street (E. C. 2.);

Soit aux agences de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris et en province, en Afrique et à l'étranger;

Soit encore aux succursales et agences de la Société générale alsacienne de banque (dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ou à l'étranger: à Zurich [Suisse] et en Sarre).

Le conseil d'administration.

EMPRUNT HYPOTHECAIRE

DU

Chemin de Fer de l'Etat de Sao-Paulo 5 o/o Or 1905

MM. J. Henry Schroder & Co, à Londres, portent à la connaissance des porteurs qu'en vue de compléter les opérations du fonds d'amortissement au 30 juin 1954, il a été procédé le 4 juin 1954 au tirage de £ 64 037 : 5 : 0 de capital nominal d'obligations de l'emprunt ci-dessus, admises au plan « A », pour remboursement à leur valeur nominale à partir du 1er juillet 1954.

Les obligations sorties à ce tirage seront reçues pour encaissement aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e), où la liste des titres remboursables peut être consultée.

BIL

SOCIETE NATIONALE DE CONSTRUCTIONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU

105, Avenue Raymond

BILAN AU 3

ACTIF	MONTANT de base	AMORTISSEMENTS ou provisions pour dépréciations.	VALEUR NETTE Détaillée	VALEUR NETTE Totale
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
I. — IMMOBILISATIONS:				
Terrains	159.355.750	»	159.355.750	
Constructions	1.595.144.736	581.178.546	1.013.966.190	
Matériel et outillage, mobilier, agencements, installations	3.453.465.812	2.255.417.449	1.198.048.363	
Immobilisations incorporelles	89.325.712	32.823.781	56.501.961	
Immobilisations en cours	274.877.219	»	274.877.219	
	5.572.169.259	2.869.419.776		2.702.749.483
II. — AUTRES VALEURS IMMOBILISEES:				
Prêts à plus d'un an	127.429.616	»	127.429.616	
Titres de participation	197.053.464	6.900.000	190.153.464	
Dépôts et cautionnements	22.126.490	»	22.126.490	
				339.709.570
III. — VALEURS D'EXPLOITATION:				
Matières ou fournitures	883.902.459	63.000.000	820.902.459	
Produits finis	90.591.401	12.000.000	78.591.401	
Produits ou travaux en cours	6.862.255.957	671.700.000	6.190.555.957	
				7.090.049.817
IV. — VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES:				
A. — Comptes de tiers:				
Clients	602.243.540	68.000.000	534.243.540	
Autres débiteurs:				
Produits livrés et services à facturer:				
a) Compte transitoire	2.652.110.648	70.000.000	2.582.110.648	
b) Compte principal	6.553.770.897	3.200.000	6.550.570.897	
Fournisseurs	304.892.750	2.000.000	302.892.750	
Débiteurs divers (autres)	727.992.974	39.000.000	688.992.974	
Comptes de régularisation (actif):				
Charges payées d'avance	420.360.780	»	420.360.780	
Intérêts courus sur prêts et débiteurs	2.148.223	»	2.148.223	
			11.081.319.812	
B. — Comptes financiers:				
Prêts à moins d'un an	5.861.634	»	5.861.634	
Effets à recevoir	29.800.641	»	29.800.641	
Chèques et coupons à encaisser	1.131.515	»	1.131.515	
Titres de placement	68.192.000	»	68.192.000	
Banques et chèques postaux	676.188.208	»	676.188.208	
Caisse	2.696.832	»	2.696.832	
			783.870.830	11.865.190.642
		935.800.000		
	25.802.919.288	3.805.219.776		21.997.699.512

A N S

AERONAUTIQUES DU SUD-OUEST

CAPITAL DE 2.139.985.200 F

Poincaré, PARIS (16e)

DÉCEMBRE 1953

PASSIF		SOMMES partielles.	SOMMES totales.
		Francs.	Francs.
I. — **CAPITAL PROPRE ET RESERVES:**			
Capital social		2.139.985.200	
Réserve légale		2.658.342	
Réserve résultant de dispositions fiscales		468.713.057	
Réserve spéciale de réévaluation		2.123.084.190	4.734.440.789
II. — **REPORT A NOUVEAU**			37.157.336
III. — **FONDS DE RENOUVELLEMENT:**			
Dotation pour maintien et renouvellement du stock indispensable			113.700.000
IV. — **PROVISIONS POUR RISQUES:**			
Provisions relatives aux biens appartenant à des tiers		623.223.277	
Autres provisions pour risques d'exploitation (charges diverses)		36.450.738	
Provision pour impôt sur les bénéfices		96.468.302	756.142.317
V. — **DETTES A LONG TERME (emprunts à plus d'un an):**			
Trésor public:			
Avance 2 p. 100		6.111.131	
Avance 3,50 p. 100		357.000.000	
Avance spéciale pour maintien de potentiel en 1944-1945		87.600.000	
Caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique		100.000.000	550.711.131
VI. — **DETTES à COURT TERME:**			
A. — **Comptes de tiers:**			
Fournisseurs		318.963.515	
Avances et acomptes reçus sur travaux en cours et produits livrés		12.068.757.333	
Autres créanciers:			
Créditeurs divers (autres)		442.223.405	
Comptes de régularisation (passif):			
Charges à payer		956.731.254	
		13.786.675.507	
B. — **Comptes financiers:**			
Emprunts à moins d'un an		83.002.000	
Effets à payer:			
1. Aux fournisseurs et entrepreneurs	720.919.504		
2. A recette chiffre d'affaires	533.191.680		
3. A des banques diverses (C. L., B. N. C. I.):			
Effets gagés avalisés par C .N. M. E.	500.000.000	1.754.111.184	
		1.837.203.184	15.623.878.691
VII. — **RESULTATS:**			
Pertes et profits 1953 (solde créditeur)			181.639.225
			21.997.699.512

87. — COMPTES DE PERTES ET PROFITS. — Exercice 1953.

872. — Pertes sur exercices antérieurs:	**Francs.**	**Francs.**
Charges imputables à l'exploitation des exercices antérieurs	2.614.807	
Charges enregistrées pour la liquidation des comptes relatifs à d'anciennes usines de la société	261.380	
Dotation pour maintien et renouvellement du stock indispensable (en totalité afférente aux exercices antérieurs).	23.400.000	
		26.266.187
874. — Pertes exceptionnelles:		
Réalisation de titres de placement	4.248.907	
Différences de change	13.302	
Amendes pénales	5.205	
Immobilisations diverses réformées, détruites, disparues, etc.	644.048	
Amortissement de frais d'études, de prototypes, de fabrications et frais divers	8.282.439	
Pertes exceptionnelles diverses	145.613	
		13.339.514
876. — Impôt sur les bénéfices		96.468.302
Bénéfice net à fin décembre 1953		181.639.225
		317.713.228

870. — Profits de l'exercice (résultats d'exploitation):	**Francs.**	**Francs.**	**Francs.**
Bénéfice brut		749.266.118	
Différences d'incorporation:			
Charges non incorporables (provisions pour dépréciations et risques d'exploitation, etc.)	300.416.574		
Différences sur achats et charges incorporables		2.397.516	
Différences d'inventaires	6.175.713		
Frais de sections résiduels	63.367.651		
Coût du chômage	38.064.412		
Produits d'exploitation non incorporés		15.729.052	
	468.024.380	767.592.986	299.568.606
872. — Profits sur exercices antérieurs:			
Reprises sur provisions antérieures		4.386.907	
Impôts (dégrèvements)		57.900	
Produits imputables à l'exploitation des exercices antérieurs.		3.284.446	
			7.731.253
874. — Profits exceptionnels:			
Réalisations d'immobilisations corporelles		5.338.970	
Plus values constatées sur indemnités reçues pour dommages de guerre		2.098.923	
Profits exceptionnels divers		2.975.476	
			10.413.369
			317.713.228

80. — EXPLOITATION GÉNÉRALE. — Exercice 1953.

CHARGES				PRODUITS				
	Numéros.	Comptes généraux.	Soldes.		Numéros.	Comptes généraux.		Soldes.
			Francs.					Francs.
I. — Stocks au début de l'exercice.	31,0	Matières premières	672.194.253	I. — Stocks en fin d'exercice.	31,0	Matières premières		648.603.240
	32,0	Matières consommables	238.105.616		32,0	Matières consommables		235.299.219
	35,6	Produits finis extra-aéronautiques (travaux terminés)	»		35,6	Produits finis extra-aéronautiques (travaux terminés)		90.591.401
	36,0	Produits ou travaux en cours	8.511.794.413		36,0	Produits ou travaux en cours		6.862.255.957
		Premier sous-total	9.422.094.282			Premier sous-total		7.836.749.817
II. — Charges par nature.	60,1	Achats de matières premières, matières consommables et emballages commerciaux	2.280.769.211	II. — Produits par nature.	70,0	Ventes de marchandises ou produits finis		9.935.433.726
	61	Frais de personnel	4.765.269.363		71	Subventions reçues (aide à l'exportation)		21.249.594
	62	Impôts et taxes	1.304.642.902		72,0	Ventes de déchets		36.946.101
	63	Frais pour biens meubles et immeubles	230.471.953		75	Production d'immobilisations et productions diverses non imputées à l'exploitation normale:		
	64	Transports et déplacements	417.593.580			Production d'immobilisations corporelles et incorporelles	150.044.702	
	65	Fournitures extérieures	400.790.667			Produits livrés et services à facturer transférés au compte transitoire	1.677.731.888	
	66	Frais de gestion générale	418.916.505			Travaux couverts par utilisation de provisions, amortissement de frais d'études et de prototypes et prestations diverses	83.105.909	
	67	Frais financiers	206.319.128					1.910.882.499
	68,1	Dotations de l'exercice (amortissements)	513.465.997		76	Produits accessoires		287.153.530
	68,5	Dotations de l'exercice (provisions pour dépréciation et risques d'exploitation)	377.099.135		77	Produits financiers		161.778.075
					78,0	Ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs		18.513.161
		Deuxième sous-total	10.495.939.041			Deuxième sous-total		12.371.956.686
III.	47,1	Charges internes diverses réparties d'avance	— 5.885.426	III.	48,1	Charges internes diverses restant à répartir		»
		Total	19.912.137.897			Total		20.211.706.503
		Solde créditeur	299.568.606					
			20.211.706.503					20.211.706.503

00. — RENSEIGNEMENTS ANNEXES

Bilan au 31 décembre 1953.

000. — **Engagements:**

ENGAGEMENTS REÇUS		ENGAGEMENTS DONNÉS	
Nature des engagements.	MONTANT	Nature des engagements.	MONTANT
	Francs.		Francs.
0000. — Avals, cautions, garanties reçus	10.900.000	0005. — Avals, cautions, garanties donnés	686.731.637
0001. —	»		
0002. — Autres engagements reçus	76.000.000	0006. — Engagements pour souscriptions de titres	14.995.000
0003. — Actions d'administrateurs détenues en garantie	99.000		
0004. — Autres biens détenus en garantie	2.503.098	0007. — Autres engagements donnés	2.500.000
Total des engagements reçus	89.582.098	Total des engagements donnés	704.226.637

001. — **Immobilisations** (Tableau des) inscrites aux comptes 200 à 207, 2100 à 2107, 2120 à 2127, 2140 à 2147, 2160 à 2167, 2180 à 2187 et 242.

IMMOBILISATIONS 1	FRAIS d'établissement. 2	TERRAINS 3	CONSTRUCTIONS 4	MATERIEL et outillage. 5	AUTRES immobilisations corporelles. 6	IMMOBILISATIONS incorporelles. 7	TOTAL (col. 2 à 7) 8
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Valeur d'actif des immobilisations d'exploitation	»	57.300.000	625.122.856	1.788.281.485	1.051.953.640	89.325.742	3.611.983.723
Valeur d'actif des immobilisations hors exploitation	»	102.055.750	970.021.880	119.416.460	493.814.227	»	1.685.308.317
Total	»	159.355.750	1.595.144.736	1.907.697.945	1.545.767.867	89.325.742	5.297.292.040
Immobilisations entièrement amorties comprises dans le total ci-dessus	»	»	11.920.892	946.973.651	487.165.851	12.572.713	1.458.633.107

002. — **Amortissements** (Montant total des) figurant aux comptes 208, 2108, 2128, 2148, 2168, 2188 et 248, et montant des amortissements pratiqués en l'absence de bénéfices.

AMORTISSEMENTS 1	FRAIS d'établissement 2	TERRAINS 3	CONSTRUCTIONS 4	MATERIEL et outillage. 5	AUTRES immobilisations corporelles. 6	IMMOBILISATIONS incorporelles. 7	TOTAL (col. 2 à 7) 8
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Montant des amortissements à la fin de l'exercice précédent	»	»	498.137.964	1.210.134.096	839.432.069	281.021.467	2.828.725.596
Dotations de l'exercice 1953 aux comptes d'amortissements:							
Dotations réglementaires	»	»	86.516.625	144.793.074	146.972.405	165.183.893	543.465.997
Dotations en plus	»	»	»	»	»	»	»
Dotations en moins	»	»	»	»	»	»	»
Total	»	»	584.654.589	1.354.927.170	986.404.474	446.205.360	3.372.191.593
A déduire:							
Amortissements afférents aux immobilisations sorties de l'actif et aux frais d'établissements entièrement amortis	»	»	3.476.043	24.085.711	61.828.484	413.381.579	502.771.817
Montant total des amortissements à fin décembre 1953	»	»	581.178.546	1.330.841.459	924.575.990	32.823.781	2.869.419.776
Montant des amortissements pratiqués en l'absence de bénéfices compris dans le total ci-dessus	»	»	»	»	»	»	»

603. — **Provisions** (Montant total des) figurant au compte 15 et aux comptes des classes 2 à 5:

PROVISIONS	DOTATION pour maintien et renouvellement du stock indispensable.	PROVISION pour impôt sur les bénéfices.	PROVISIONS POUR RISQUES			PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS			TOTAL général.
			Biens Etat.	Autres risques d'exploitation.	Total.	Des stocks.	Financières.	Total.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent.	90.300.000	»	487.079.499	12.038.236	499.117.735	639.000.000	174.407.600	813.407.600	1.402.825.335
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....	23.400.000	96.468.302	136.143.778	37.077.219	173.220.997	491.781.297	82.899.385	574.680.682	867.769.981
Total	113.700.000	96.468.302	623.223.277	49.115.455	672.338.732	1.130.781.297	257.306.985	1.388.088.282	2.270.595.316
A déduire:									
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues en tout ou partie sans objet..	»	»	»	12.664.717	12.664.717	384.081.297	68.206.985	452.288.282	464.952.999
Montant total des provisions à fin décembre 1953.....	113.700.000	96.468.302	623.223.277	36.450.738	659.674.015	746.700.000	189.100.000	935.800.000	1.805.642.317

604. — **Chiffre d'affaires** (Montant du):

	EN FRANCE	DANS LES PAYS de l'Union française.	A L'ÉTRANGER	TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Ventes de marchandises et produits finis...	9.774.183.016	30.309.280	130.941.430	9.935.433.726
Ventes de déchets.....	36.946.101	»	»	36.946.101
Ventes d'emballages récupérables.....	»	»	»	»
Total	9.811.129.117	30.309.280	130.941.430	9.972.379.827

605. — **Parts de fondateur** (Nombre de):

Néant.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Deux hommes qui ont participé pendant plusieurs années aux délibérations de vos conseils ont disparu au cours des dernières semaines:

M. Marcotte de Sainte Marie, inspecteur des finances, assurait depuis 1949 le contrôle d'Etat de votre société. Une cruelle et brutale maladie l'a enlevé dans la force de l'âge à l'affection de sa famille et à notre profonde amitié. Il laisse en nous le souvenir d'un serviteur de l'Etat d'une grande qualité morale qui était devenu pour votre société beaucoup plus qu'un censeur, un conseiller précieux et écouté.

M. Loyer a été membre de notre conseil d'administration de 1948 à 1951. Alors qu'il avait déjà derrière lui une carrière bien remplie, il n'avait pas hésité à répondre à l'appel du Gouvernement à un moment où la réorganisation de votre société exigeait des mesures délicates et difficiles. Assidu aux réunions de votre conseil, il apportait tout l'appui de sa longue expérience et de sa grande sagesse. Il avait au plus haut point le remarquable dévouement à la chose publique de tous nos administrateurs de sociétés nationales qui acceptent avec désintéressement de lourdes responsabilités.

Avant que ne vous soit donnée lecture du rapport de votre conseil d'administration, je tiens à saluer avec émotion, reconnaissance et respect la mémoire de MM. Marcotte de Sainte Marie et Loyer.

RAPPORT du Conseil d'administration

Messieurs,

L'activité de votre société en 1953 est restée sensiblement au même niveau que l'année précédente.

En dépit du ralentissement des programmes d'armement signalé dans nos précédents rapports, notre production de série n'a subi qu'un léger fléchissement, compensé par l'accroissement du travail dû au développement heureux de nos nouveaux prototypes. Celui-ci, sauf imprévu, nous assure, pour les prochaines années, une activité substantielle.

Il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui que de 1947 à 1950, votre société a connu une crise longue et pénible qui l'a mise dans une situation difficile. La participation à d'importantes fabrications de série d'abord, le succès de nos prototypes ensuite, ont permis un redressement qui est aujourd'hui consolidé et qui, malgré l'atmosphère de dépression de l'ensemble de notre industrie, autorise pour l'avenir de votre société un optimisme justifié. Cet optimisme ne doit toutefois pas faire oublier que notre activité est soumise aux plus grands aléas dus tant aux risques techniques qu'aux variations de la conjoncture politique.

ETUDES ET PROTOTYPES

La mise au point des divers prototypes SO-4050 « Vautour » s'est poursuivie activement. Le premier appareil a fait un nombre très important de vols, franchissant aisément la barrière sonique entre les mains de plusieurs pilotes de notre société et du centre d'essais en vol.

M. Christiaens, secrétaire d'Etat à l'air, a montré d'une façon éclatante sa confiance et celle de tous les services officiels dans notre avion en prenant part personnellement, le 29 décembre, à un vol supersonique.

Le deuxième prototype réalisé en version monoplace d'appui terrestre a entrepris ses essais dans de bonnes conditions au mois de décembre.

Les qualités de vol et les performances de la cellule, maintenant appréciées par de nombreux experts français et étrangers, confirment que le « Vautour » a sa place aux premiers rangs de la compétition mondiale et justifient la décision prise par le gouvernement français de commander l'appareil en série.

Les réacteurs Atar fabriqués par la S. N. E. C. M. A. qui équipent les deux premiers prototypes ont donné toute satisfaction. Les progrès substantiels que réalisent les diverses versions de ces réacteurs permettent de bien augurer de leur emploi pour l'équipement des avions de série.

De son côté, le premier exemplaire du SO-9000 « Trident », en attendant la mise au point complète de ses fusées, a réalisé des vols nombreux et utiles avec ses seuls réacteurs.

Par contre, le deuxième exemplaire du « Trident » a été détruit au cours de son premier vol en septembre. Notre chef pilote Guignard, grièvement blessé est maintenant guéri et récupère rapidement son intégrité physique. Nous espérons qu'il pourra reprendre d'ici quelques mois ses importantes fonctions à notre service d'essais en vol.

Il n'a pas été jugé que cet accident mît en cause la valeur de l'appareil puisque nous avons entrepris depuis, sur commande du secrétariat d'Etat à l'air, la réalisation de deux exemplaires d'un intercepteur léger SO-9050, directement dérivés du SO-9000 « Trident ».

Les quatre prototypes de la famille de l'Espadon ont continué à nous servir efficacement de bancs d'essais, en particulier pour l'utilisation en vol des fusées dont nous avons acquis maintenant une large et précieuse expérience.

Dans le domaine des gyravions, notre petit appareil le Djinn a une carrière brillante et rapide, à tel point que, dès l'année 1954, une pré-série sera réalisée pour divers utilisateurs, principalement l'armée de terre, et que nous pouvons escompter à bref délai le démarrage d'une fabrication en série.

Le Farfadet, appareil combiné hélicoptère-avion, a fait ses premiers vols avec son double mode de propulsion en juillet. Les essais se poursuivent à un rythme qui est commandé par les nécessités de la mise au point simultanée des turbines et de la cellule.

Notre direction technique a poursuivi fructueusement la mise au point de procédés nouveaux de construction: collage métal-métal, matériaux sandwiches ultra-légers, complexes verre-résine, etc. Des applications intéressantes à tous égards de ces procédés sont d'ores et déjà mis en œuvre sur le Vautour et le Trident.

Nous avons enfin passé des accords avec des entreprises américaines spécialisées en vue d'améliorer notre technique des cabines vitrées à haute résistance et de développer en France l'utilisation de certaines résines synthétiques dans les outillages de presse et de formage.

PRODUCTION DE SERIE

L'activité de vos usines de série a porté essentiellement sur la fabrication de voilures et de pointes arrière d'Ouragan et de Mystère. Les livraisons d'éléments d'Ouragan sont maintenant achevées, celles de Mystère II sont en cours et celles de Mystère IV commenceront au printemps 1954.

Les SO-30 Bretagne sont pratiquement terminés et leur mise en service se poursuit en fonction des ventes ou des locations négociées par l'Etat propriétaire des appareils.

Dans le courant de l'année, l'usine de Saint-Nazaire a mis en état de vol un nombre important de chasseurs américains F-84 arrivés par bateau.

L'usine de Rochefort a terminé la livraison des voilures destinées aux appareils MD-315, 312 et 311.

Vos diverses usines, y compris Courbevoie, se partagent l'exécution de la pré-série du SO-4050 Vautour qui a été entreprise activement. Les livraisons s'échelonneront dans le courant de 1955.

Enfin, au cours de l'année, nous avons livré 430 sièges éjectables et 27 groupes réacteurs d'appoint, la plupart de ces derniers étant destinés à une importante compagnie brésilienne.

Le nombre total d'heures productives de fabrication y compris les prototypes a peu varié d'une année à l'autre.

Nos effectifs totaux étaient de 6.500 personnes au début de 1953, S. F. E. R. M. A. comprise. Pour l'ensemble de nos propres usines, ils sont restés à peu près constants. Ceux de notre filiale ont augmenté en raison de l'accroissement de sa charge de travail correspondant à l'exécution d'une importante commande *off shore*.

La commande d'une première tranche de soixante-dix Vautour sur un programme plus vaste nous a été passée par le secrétariat d'Etat à l'air. Avec la poursuite des autres fabrications actuellement en cours, elle nous assurera d'ici quelques mois une pleine activité pour nos usines de série.

Nous avons en outre de sérieux espoirs de vendre à l'étranger cet appareil qui, grâce à ses diverses versions, est particulièrement bien adapté aux besoins européens.

SITUATION FINANCIERE

Le secrétariat d'Etat à l'air, notre client principal, continue à déterminer le prix de ses marchés d'études ou de série en appliquant un taux horaire qui est général pour l'ensemble de l'industrie aéronautique à un nombre d'heures productives discuté dans chaque cas avec l'entreprise.

Le taux horaire qui, en principe, doit varier avec le salaire moyen de la métallurgie a été bloqué, comme nous l'avons déjà signalé dans notre dernier rapport, avant les décisions d'ordre général prises par le Gouvernement. Ce taux horaire est ainsi devenu nettement inférieur au taux normal de revient de l'heure productive. La différence est particulièrement importante pour les études et pour la fabrication des prototypes.

Cette situation est malsaine. Elle fausse le jeu normal des contrats et met dans une situation spécialement désavantageuse les sociétés qui, comme la vôtre, ont dans leur carnet de commandes une forte proportion d'études et de prototypes. Son effet qui n'est pas immédiat pèsera de plus en plus lourdement sur vos bilans au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, nous avons dû accélérer le renouvellement et l'amélioration de notre parc de machines-outils et de nos installations. Nous y avons consacré au cours de l'année 600 millions de francs. En 1954, l'effort devra être encore accru afin de nous mettre à même de réaliser l'importante production des Vautour dans les meilleures conditions techniques et économiques.

Cependant, d'une part l'amélioration continue de la productivité de vos usines, d'autre part une stricte limitation des études nouvelles poursuivies à nos frais, situation que nous devons déplorer à nouveau, ont permis à votre société de parachever le redressement de sa situation financière et de réduire largement notre recours aux avances de la caisse des marchés ainsi que les charges financières qui en résultent pour notre exploitation.

La vente des armoires frigorifiques qui est assurée par votre filiale FRIGEAVIA a repris une progression satisfaisante et a apporté à la S. N. C. A. S. O. un bénéfice appréciable.

De son côté, la S. F. E. R. M. A., qui exploite votre usine de Mérignac, réalise un bénéfice et distribuera cette année un dividende.

Au cours de l'année, votre société a pris une participation importante dans le capital de la Société d'étude de la propulsion par réaction. Cette entreprise, en plein développement, réalise les fusées à liquide qui ont une importance essentielle pour nos nouveaux appareils de la famille du Trident. Par ailleurs, la S. N. C. A. S. O. s'est assuré le contrôle de la petite société à responsabilité limitée GIRAVIA qui poursuit d'intéressants travaux sur l'application de la propulsion à réaction aux hélicoptères. Ces deux opérations ont naturellement été réalisées en plein accord avec les services officiels.

Les projets d'apport des biens Etat à votre société qui sont à l'étude depuis de longues années n'ont pas encore abouti. Un règlement anormalement tardif de cette question entraînera de sérieuses difficultés.

Si, comme nous vous l'exposons un peu plus loin, le bilan de cette année fait apparaître un bénéfice plus substantiel que ceux des années précédentes, nous estimons prudent de mettre celui-ci en réserve. L'insuffisance des prix de nos marchés de prototypes, qui s'est encore aggravée pour nos dernières commandes, peut en effet nous réserver des déboires sérieux pour les prochains exercices.

SITUATION SOCIALE

Nous sommes heureux de souligner que le climat social de vos différents établissements s'est constamment amélioré au cours des dernières années.

Les seuls arrêts de travail importants de l'exercice sont ceux qui ont eu lieu à Saint-Nazaire et à Bouguenais à l'occasion des mouvements sociaux du mois d'août qui ont affecté sérieusement la région nantaise dans la plupart de ses activités.

L'horaire minimum des usines n'est pas descendu au-dessous de 48 heures par semaine, grâce au maintien de notre charge de travail.

La revue trimestrielle de la société, créée au début de 1952, est maintenant tirée à 9.000 exemplaires; elle est adressée individuellement à chaque agent de la société et constitue un lien utile et apprécié entre les membres de la collectivité dispersée que constitue l'ensemble de vos bureaux, centres d'essais et usines.

Dans le cadre de la nouvelle législation d'aide à la construction, nous nous efforçons de promouvoir, en accord avec les comités d'établissement de chaque usine, l'accession à la propriété des membres de votre personnel qui souffrent le plus cruellement de la pénurie de logements.

La belle présentation du Bourget, qui a eu lieu les 2 et 3 juillet à l'occasion du 20e salon de l'aéronautique, et à laquelle votre société a apporté une importante contribution, a consacré aux yeux de tous, experts étrangers venus en grand nombre, public français accouru en foule, le brillant redressement de la construction aéronautique française qui reprend une place de plus en plus solide dans la compétition mondiale.

Les marchés étrangers s'ouvrent à nouveau à nos avions. Ils apporteront à l'ensemble des constructeurs le complément d'activité nécessaire au maintien d'un potentiel de production qui ne saurait être réduit sans compromettre l'avenir d'une industrie essentielle pour notre pays. Mais il est indispensable, à cet effet, que le Gouvernement nous aide efficacement comme il le fait pour des entreprises placées dans une situation analogue à la nôtre, d'une part, à effacer les disparités de prix avec nos concurrents étrangers; d'autre part, à financer le lancement des productions qui sont commercialement valables sur le plan international.

Nous avons le plus sérieux espoir que les mesures nécessaires interviendront bientôt.

Nous devons signaler ici le danger sérieux que constituent, pour la vie d'une entreprise comme la vôtre, les contrôles a priori qui se sont multipliés au cours des dernières années; contrôles des opérations immobilières, des prêts, des participations financières, des salaires

Ces contrôles établis uniformément pour l'ensemble des entreprises nationales, quel que soit leur caractère ou leur objet, sont exercés par des organismes ne participant nullement à la responsabilité de la gestion de la société et, au surplus, ne pouvant être rapidement et complètement informés des besoins de cette gestion. Ils se superposent au contrôle organique et interne dont fait déjà l'objet toute entreprise nationale.

Une entreprise industrielle et commerciale ne peut être prospère et efficace qu'au prix d'un effort constant, fait d'initiatives clairvoyantes, souvent hardies, intervenant sans délai au moment opportun. La construction aéronautique, plus encore que toute autre industrie, est soumise à cet impératif, en raison de l'extrême rapidité de l'évolution technique et de l'âpreté de la concurrence qui, tout en étant très vive sur le plan national, s'étend au monde entier.

La gestion de votre société est assurée par des personnalités désignées par l'Etat et révocables à son gré. Celui-ci confie en outre à des contrôleurs qualifiés et expérimentés le soin de surveiller cette gestion. Or ces mandataires et ces contrôleurs ne remplissent pas leur mission, ou les contrôles a priori sont inutiles et, ce qui est plus grave, préjudiciables à une gestion efficace. Nous souhaitons vivement que des mesures soient prises pour affranchir les entreprises nationales à caractère spécifiquement industriel et concurrentiel, comme la vôtre, de ces sujétions susceptibles de paralyser et de stériliser leur activité.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront une analyse du bilan et des comptes soumis à votre approbation et vous feront connaître en particulier le détail des provisions figurant au bilan.

Ces provisions dont le total s'élève à 1.805.642.317 F, y compris 413 700.000 F pour maintien et renouvellement du stock indispensable, et 96.468.302 F pour impôt sur les bénéfices, sont en sensible augmentation puisque le chiffre correspondant de fin 1952 s'élevait à 1.402.825.335 F.

Nos comptes de résultats montrent qu'à un bénéfice brut de 749.266.418 F sont venus s'ajouter des produits d'exploitation divers et des différences sur charges ou d'inventaire pour un montant de 18.326.568 F.

En sens inverse, nous avons enregistré des charges diverses, notamment des dotations aux provisions, non incorporées aux prix de revient et dont le total s'élève à 468.024.380 F.

Compte tenu de ces divers produits et charges, le bénéfice d'exploitation s'est trouvé ramené à 299.568.606 F. Ce montant a été ensuite affecté par des pertes et profits sur exercices antérieurs, des pertes et profits exceptionnels et enfin par l'impôt sur les bénéfices.

Finalement, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 181.639.225 F.

Nous vous proposons de répartir cette somme de la façon suivante:

1° Affectation à la réserve légale de 5 0/0 des bénéfices de l'exercice (article 46 des statuts)	9.081.961 F.
2° Reliquat à reporter à nouveau	172.557.264
Total	181.639.225 F.

Si vous acceptez cette proposition, le report à nouveau, qui s'élevait à 37.157.356 F depuis votre dernière assemblée générale ordinaire, sera porté à 209.714.620 F.

La réserve spéciale de réévaluation n'a subi aucun changement et continue de figurer au bilan pour un montant de 2.123.084.190 F.

Nous vous demandons d'approuver les conventions et opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 au sujet desquelles le rapport spécial de vos commissaires aux comptes vous apportera les précisions nécessaires.

Nous vous proposons de donner à vos administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 1953.

Conformément à la loi du 16 mai 1946, relative au fonctionnement des comités d'entreprises, le bilan et l'ensemble des comptes, ainsi que le présent rapport et ceux des commissaires ont été tenus à la disposition du comité d'entreprise.

RAPPORT des Commissaires aux Comptes

A MM. les actionnaires

DE LA

Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Ouest

105, AVENUE RAYMOND-POINCARÉ, PARIS (16e)

Messieurs,

En date du 24 juillet 1953, M. le président de la cour d'appel de Paris a rendu l'ordonnance suivante:

« Sont désignés pour une durée de trois années, en qualité de commissaires aux comptes de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest, dont le siège est à Paris (16e), 105, avenue Raymond-Poincaré:

M. Retail (Léon), demeurant à Paris (3e), 24, rue Beaubourg;

M. Boisgontier (Joseph), demeurant à Paris (1er), 116, rue de Rivoli, commissaires agréés par la cour d'appel de Paris. »

En exécution de ce mandat qui nous a été confié pour les exercices 1953, 1954 et 1955, dans les conditions prévues par la loi du 5 avril 1946, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de votre société arrêtés à la date du 31 décembre 1953.

Les registres, documents et pièces comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux, et nous avons pu, en procédant à des vérifications par sondages, nous assurer de la concordance entre les écritures générales de votre société et le bilan qui vous est présenté par votre conseil d'administration et que nous reproduisons en annexe.

Il a été en outre effectué des contrôles sur place à l'usine de Bouguenais.

L'analyse des divers postes du bilan au 31 décembre 1953 et leur comparaison avec ceux du bilan au 31 décembre 1952 appellent les explications suivantes:

ACTIF

IMMOBILISATIONS		5.572.169.239
Amortissements		2.869.419.776
Soit une valeur nette de		2.702.749.483

Ce chapitre accuse, par rapport à fin 1952, et en valeur nette, une augmentation de 111.835.927 F, savoir:

Accroissement des valeurs d'actif	152.530.107
Augmentation des amortissements	40.694.180
Augmentation nette	111.835.927

L'augmentation des valeurs d'actif s'explique ainsi:

Acquisition de nouvelles immobilisations (dont 135.290.856 F. fabriquées par les usines)		503.716.933
Augmentation des immobilisations en cours		159.821.155
		663.538.088
A déduire:		
Reprise de la valeur comptable des éléments vendus	71.295.792	
Reprise de la valeur comptable des éléments réformés, détruits ou disparus	439.712.189	
		511.007.981
Accroissement des valeurs d'actif		152.530.107

Quant à l'accroissement des amortissements, il s'analyse comme suit:

Dotation de l'exercice 1953		543.465.997
A déduire:		
Reprise des amortissements sur éléments vendus	63.703.676	
Reprise des amortissements sur éléments réformés, détruits ou disparus	439.068.141	
		502.771.817
Accroissement des amortissements		40.694.180

Les principaux investissements effectués en 1953 concernent:

Des acquisitions de matériel pour les usines de Courbevoie, de Rochefort, de Bouguenais et de Saint-Nazaire;
Des agencements aux usines de Courbevoie, de Rochefort, de Bouguenais et de Saint-Nazaire.

Les principaux éléments réformés, détruits ou disparus sont les suivants:

Brevets et licences divers;
Frais d'études et d'expérimentation divers.

Les amortissements ont été calculés, comme précédemment, sur la valeur brute des immobilisations.

AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES

Prêts à plus d'un an		127.429.616
(Contre 129.135.000 F à fin 1952.)		
Ce poste se décompose comme suit:		
Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel 3 p. 100 1938	21.495.000	
Prêt à la société Maroc-Aviation	99.000.000	
Prêts divers à caractère utilitaire pour votre société	6.944.616	
Ensemble	127.429.616	
Titres de participation		197.053.464
Provision pour dépréciation		6.900.000
Soit une valeur nette de		190.153.464

L'augmentation enregistrée par rapport à fin 1952, soit 37.749.400 F, s'analyse comme suit:

Souscription à 1.200 parts de 5.000 F de la Société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont		6.300.000
Souscription à 3.994 parts de la Société d'étude de la propulsion par réaction, au prix unitaire de 7.600 F		30.354.400
Achat de 800 parts de la Société d'étude de la propulsion par réaction (à 10.000 F)		8.000.000
		44.654.400
A déduire:		
Cession d'une action SFERMA	5.000	
Constitution d'une provision pour dépréciation relative aux parts de la Société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont (dont l'ensemble figure pour une valeur d'actif de 7.200.000 F)	6.900.000	
		6.905.000
Augmentation nette		37.749.400
Dépôts et cautionnements		22.126.490
(Contre 25.154.065 F à fin 1952.)		

VALEURS D'EXPLOITATION

Matières ou fournitures		820.902.459
En diminution de 45.397.410 F, à savoir:		
Valeur comptable 883.902.459	en diminution de:	26.397.410
Provision pour dépréciation 63.000.000	en augmentation de:	19.000.000
Valeur nette 820.902.459	en diminution de:	45.397.410

La valeur comptable ci-dessus résulte des inventaires et de la comptabilité matières, vérifiés périodiquement par roulement.

Produits finis		90.591.401
A déduire:		
Provision pour dépréciation		12.000.000
Soit une valeur nette de		78.591.401

Ce poste ne figurait pas au précédent bilan.

Produits ou travaux en cours			6.190.555.957
En diminution nette de 1.726.238.456 F, à savoir:			Fluctuations.
Prix de revient comptable	6.862.255.957	—	1.619.538.456
Provision pour dépréciation	671.700.000	+	76.700.000
Valeur nette	6.190.555.957	—	1.726.238.456

L'établissement des prix de revient a été effectué selon les mêmes méthodes que les années précédentes, en incorporant tous les frais directs et indirects: matières, main-d'œuvre, frais de fabrication, frais généraux, amortissements, etc. (jusques et y compris les frais administratifs et les frais financiers). Ce mode de calcul, bien que conforme au plan comptable, fait justement l'objet de critiques. En effet, de deux sociétés identiques, celle qui serrerait le moins ses frais généraux serait celle pour laquelle le bilan ferait apparaître, pour les produits et travaux en cours, la valeur la plus élevée.

En ce qui concerne votre société, il importe d'observer qu'un correctif a été apporté, à savoir la constitution de provisions dont il sera fait mention plus loin.

Les travaux en cours à fin 1953 concernent principalement les fabrications suivantes:

S. O. 30; S. O. 4050, 4060, 4070.

Comme dans nos rapports précédents, nous ferons observer que la détermination du résultat d'exploitation de votre société dépend essentiellement de l'appréciation des résultats en puissance (perte ou bénéfice) des fabrications en cours. Cette appréciation est délicate et a un caractère technique dans la mesure où elle est basée sur l'état d'avancement qualitatif et quantitatif de ces fabrications.

Vos services nous ont communiqué, comme les années précédentes, les résultats d'un travail d'appréciation fort important qui a abouti à fixer à 671.700.000 F le montant de la provision pour dépréciation des travaux en cours.

Il existe ainsi une provision de plus de 671 millions de francs s'appliquant aux travaux en cours et qui, selon vos services de production, serait de nature à écarter l'éventualité des pertes en puissance au 31 décembre 1953 par rapport aux prix prévus aux marchés et à l'état d'avancement des travaux.

VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES

Clients		531.243.540
A savoir:		
Soldes débiteurs	602.243.540	
A déduire:		
Provision pour créances douteuses	68.000.000	
	534.243.540	

Le tableau ci-après donne la décomposition de ce chapitre et l'origine de la diminution, par rapport à fin 1952, de 77.157.000 F.

	FIN 1952	FIN 1953	FLUCTUATIONS
	Francs	Francs.	Francs.
Clients Etat	497.370.335	401.894.021	— 92.476.314
Clients divers	155.416.008	181.365.406	+ 25.949.398
Clients douteux	10.614.287	15.984.113	+ 5.369.826
	663.400.630	602.243.540	— 61.157.090
A déduire:			
Provision pour créances douteuses	52.000.000	68.000.000	+ 16.000.000
	611.400.630	534.243.540	— 77.157.090

La provision pour créances douteuses s'applique:
Aux clients Etat, pour: 52.000.000 de francs;
Aux clients divers, pour: 7.000.000 de francs;
Aux clients douteux, pour: 9.000.000 de francs.

Produits livrés et services à facturer:			
Compte transitoire: 2.582.110.648 F;			
Compte principal: 6.550.570.897 F.			
Fournisseurs			302.892.750
A savoir:			
Fournisseurs débiteurs	304.892.750	en moins	68.271.584
Provision pour dépréciation	2.000.000	sans changement.	
Valeur nette	302.892.750	en moins	68.271.584
Autres débiteurs divers			688.992.974
En augmentation nette de 84.335.241 F, à savoir:			
Soldes débiteurs	727.992.974	en augmentation de	93.335.241
A déduire:			
Provision pour dépréciation	39.000.000	en augmentation de	9.000.000
Valeur nette	688.992.974	en augmentation de	84.335.241

L'ensemble de ces deux postes, soit 9.433 millions en chiffres ronds, est en augmentation de 2.310 millions en chiffres ronds par rapport à fin 1952.

Le compte principal est constitué par le prix de vente des produits et services non encore facturés par suite de formalités administratives restant à accomplir.

Le compte transitoire groupe, au prix de revient, les produits livrés dont le prix de vente est encore indéterminé.

Les chapitres les plus importants compris sous ces rubriques concernent les livraisons suivantes:

S. C. 30; S. O. 4050; M. B. 175.

Ce poste est principlement constitué par:

Les comptes courants des filiales (281 millions en chiffres ronds);
Une dette du ministère de l'air relative à l'outillage du M. D. 450 (200 millions en chiffres ronds);

Les comptes débiteurs des sociétés nationales ci-après:

S. N. C. A. C., compte chevauchement	29.917.815
S. N. C. A. N., compte ordinaire	110.280
S. N. C. A. N., compte chevauchement	538.100
S. N. C. A. S. E., compte ordinaire	11.991.665
S. N. C. A. S. E., compte chevauchement	11.801.651
S. N. E. C. M. A., compte ordinaire	246.636
S. N. E. C. M. A., compte chevauchement	989.092

Charges payées d'avance: 420.360.780 F.
En augmentation de 218.937.164 F.

Ce poste est constitué, à concurrence de 374 millions en chiffres ronds, par des taxes sur le chiffre d'affaires.

Intérêts courus sur prêts et débiteurs	2.148.223

Ce poste enregistre principalement les intérêts courus du 16 septembre au 31 décembre 1953 sur le prêt de 100 millions consenti à la société Maroc-Aviation.

Comptes financiers..... 783.870.830

Les comptes groupés sous cette rubrique accusent une augmentation d'ensemble de 472.135.249 F.

L'examen de ces divers comptes nous permet de préciser que:

1° Les sondages effectués, notamment en ce qui concerne les comptes de banques, ont fait ressortir l'exactitude des chiffres portés au bilan;

2° Le compte « Prêts à moins d'un an » comprend notamment un certain nombre de prêts à caractère utilitaire pour votre société;

3° Le compte « Effets à recevoir » est constitué à concurrence de 28.362.744 F, par deux effets, à échéance du 10 avril 1954, sur les avions Marcel Dassault;

4° Le compte « Chèques et coupons à encaisser » est constitué par un certain nombre de chèques d'assez faible montant;

5° Le compte « Titres de placement » est constitué par des titres de la caisse autonome de la reconstruction. Un certain nombre de titres de la C. A. R. figurant à fin 1952 à ce compte ont été cédés en 1953. D'autres ont été acquis.

La provision pour dépréciation au 31 décembre 1952 a disparu à fin 1953. Pour partie, elle a été utilisée et pour partie, devenue sans objet, a été annulée.

PASSIF

Capital propre et réserves

Capital social 2.139.985.200

Sans changement.

Réserve légale 2.658.312

En augmentation de 1.133.991 F par suite de l'affectation de 5 p. 100 du bénéfice de l'exercice 1952, suivant décision de votre assemblée générale ordinaire du 18 juin 1953.

Réserves résultant de dispositions fiscales..... 468.713.057

En augmentation de 41.403.000 F, montant reçu de la caisse autonome de la reconstruction (dommages de guerre, usine de Saint-Nazaire).

Réserve spéciale de réévaluation..... 2.123.081.190

Sans changement.

Report à nouveau..... 37.157.356

En augmentation de 21.545.830 F par suite du report à nouveau du bénéfice de l'exercice 1952 (après dotation à la réserve légale), suivant décision de votre assemblée générale ordinaire du 18 juin 1953

Fonds de renouvellement:

Dotation pour maintien et renouvellement du stock indispensable 113.700.000

En augmentation de 23.400.000 F, montant de la dotation complémentaire constituée à fin 1953.

Provisions pour risques:

Provisions relatives aux biens appartenant à des tiers. 623.223.277

En augmentation de 136.143.778 F par rapport au précédent bilan.

Ces provisions sont destinées à couvrir l'amortissement ou la location des biens (constructions et matériel) appartenant à l'Etat.

Autres provisions pour risques d'exploitation..... 36.450.738

Les mouvements ayant affecté ce poste au cours de l'exercice 1953 sont résumés dans le tableau ci-dessous:

	FIN 1952	FIN 1953	AUGMENTATION
	Francs.	Francs.	Francs.
Provision pour litiges...	10.000.000	26.000.000	16.000.000
Provision pour garantie donnée aux clients....	2.038.236	10.450.738	8.412.502
	12.038.236	36.450.738	24.412.502

Provision pour impôt sur les bénéfices..... 96.468.302

Ce poste ne figurait pas au bilan à fin 1952. La somme ci-dessus représente le montant de la provision constituée au titre de l'impôt sur les sociétés afférent à l'exercice 1953.

Dettes a long terme

Trésor public:

Avance 2 0/0..... 6.151.134

Sans changement.

Avance 3,50 0/0..... 357.000.000

Sans changement.

Avance spéciale pour maintien du potentiel 1944-1945... 87.600.000

Sans changement.

Caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique..... 100.000.000

Sans changement.

Nous rappellerons que ce poste enregistre une avance consentie suivant convention du 25 avril 1952, en vue de la construction de logements destinés aux personnels de l'A. I. A. et de la société Maroc-Aviation. La contre-partie s'en trouve à l'actif (sous la rubrique « Prêt à la société Maroc-Aviation »):

Parmi les « Prêts à plus d'un an », pour 99.000.000 de francs;

Parmi les « Prêts à moins d'un an », pour la partie remboursable en 1954, soit 1.000.000 de francs.

Dettes a court terme

Comptes de tiers:

Fournisseurs 318.963.513

En diminution de 30.992.890 F.

Avances et acomptes reçus sur travaux en cours et produits livrés..... 12.068.757.333

En augmentation de 1.070.041.636 F.

Autres créanciers:

Créditeurs divers..... 442.223.405

Ce chapitre, en augmentation de 3.602.431 F, est constitué notamment par:

Comité d'entreprise.....	10.197.878
Taxe 3 0/0 sur salaires.....	15.162.158
Taxes sur chiffre d'affaires.....	150.272.013
Trésor public, intérêts sur avances 2 0/0 et 3,50 0/0.....	37.847.457
Cautionnements reçus.....	2.893.922
Sécurité sociale.....	75.105.593
Régime de prévoyance des cadres.....	21.033.752
Assurance collective décès.....	1.487.655
Régime complémentaire agents de maîtrise.....	3.974.165

et par des comptes créditeurs des entreprises nationales de l'industrie aéronautique suivantes:

Air France.....	24.600.410
S. N. C. A. C., compte ordinaire.....	92.697.355
S. N. C. A. O., compte ordinaire.....	1.745.000

Comptes de régularisation:

Charges à payer..... 956.731.254

Ce poste, en diminution de 50.457.977 F, se décompose comme suit:

Frais de personnel.....	338.419.464
Impôts et taxes.....	382.129.953
Frais pour biens meubles et immeubles.....	26.760.729
Frais de transports et déplacements.....	4.404.924
Fournitures extérieures.....	87.133.783
Frais de gestion générale.....	7.242.802
Frais financiers.....	9.728.977
Achats à payer (marchandises en cours de vérification).	100.379.125
Charges internes diverses réparties d'avance.....	531.497
Ensemble	956.731.254

Produits nets perçus d'avance (relatifs à des fournitures non encore livrées.

Ce poste, qui figurait à fin 1952 pour 19.775.837 F, a disparu du bilan au 31 décembre 1953.

Comptes financiers:

Emprunts à moins d'un an..... 83.092.000

En augmentation de 24.692.000 F par rapport au précédent bilan.

Au 31 décembre 1953 ce poste se décompose comme suit:

Avance pour frais de maintien de potentiel en 1944-1945	58.400.000
Emprunt contracté à l'Union d'arbitrage et de commission	24.692.000
Ensemble	83.092.000

Effets à payer..... 1.754.111.184

En diminution de 108.356.219 F, ce poste se décompose comme suit:

Effets fournisseurs et entrepreneurs.....	720.919.504
Obligations cautionnées (chiffre d'affaires).....	533.191.680
Effets gagés avalisés par la caisse nationale des marchés et souscrits en contre-partie d'avances bancaires	500.000.000
Ensemble	1.754.111.184

Vos engagements financiers se totalisent par 1.837.203.184 F, contre 1.920.867.403 F à fin 1952.

RESULTATS

Le compte de pertes et profits de l'exercice 1953 se résume ainsi:

Crédit:

Résultats d'exploitation.....		299.568.006
Profits sur exercices antérieurs.....		7.731.253
Profits exceptionnels.....		10.413.369
		317.713.228
Débit:		
Pertes sur exercices antérieurs.....	26.266.187	
Pertes exceptionnelles.....	13.339.541	
Impôt sur les bénéfices.....	96.468.302	
		136.074.003
Solde bénéficiaire.....		181.639.225

Vous trouverez en annexe:

Un compte détaillé de pertes et profits (résumé ci-dessus);
Un compte d'exploitation (forme générale);
Un compte d'exploitation (forme analytique).

La lecture de ces documents, suffisamment explicites et détaillés, vous permettra d'apprécier les résultats de l'exercice 1953.

Nous préciserons seulement:

Que la valeur d'ensemble des stocks (compte non tenu des provisions pour dépréciation) est en diminution de 1.585 millions en chiffres ronds;
Que les ventes de marchandises et produits finis sont en augmentation de 2.979 millions en chiffres ronds;
Que les achats de matières premières, matières consommables et emballages commerciaux s'établissent à 2.280 millions contre 2.567 millions (en chiffres ronds);
Que les frais de personnel se totalisent à un montant relativement assez proche du chiffre de 1952 (à peine 2 p. 100 d'augmentation);
Que les impôts et taxes s'élèvent à 1.304 millions contre 891 millions en chiffres ronds;
Que les frais pour biens meubles et immeubles sont en légère diminution;
Que les transports et déplacements s'élèvent à un montant très voisin de celui accusé par l'exercice précédent;
Que les fournitures extérieures sont en diminution de plus de 25 p. 100;
Que les frais de gestion générale sont d'un montant très voisin de celui constaté en 1952;
Que les frais financiers sont en diminution de 25 millions en chiffres ronds;
Que les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élèvent à 513 millions contre 487 millions pour l'exercice 1952 (en chiffres ronds);
Que les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation et risques d'exploitation passent de 447 millions à 377 millions (en chiffres ronds).

Comme les années précédentes, nous rappellerons que les résultats d'ensemble de votre société ne peuvent être appréciés qu'en fonction des résultats probables sur travaux en cours, problème délicat et complexe que nous avons signalé plus haut.

En conclusion de nos investigations, et après avoir pris connaissance du rapport de votre conseil d'administration, nous avons l'honneur de vous proposer:

D'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1953;
De ratifier, en tant que de besoin, les modifications apportées dans la présentation de vos comptes.

Paris, le 20 mai 1954.

Les commissaires aux comptes,
L. RETAIL, J. BOISGONTIER.

RAPPORT SPÉCIAL

SUR LES OPÉRATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Votre société nous a fait parvenir un avis relatif à une modification apportée à la convention existant entre elle et la Société foncière girondine de Bacalan (Fongiba), convention ayant pour objet la contribution de cette société filiale aux frais de votre siège social, dont elle utilise les services administratifs et financiers. A compter du 1er janvier 1953, la contribution mensuelle de la Société Fongiba est ramenée à 5.000 F.

Nous croyons devoir signaler en outre:

Que la société Maroc Aviation, constituée par les sociétés nationales de constructions aéronautiques, est débitrice dans vos livres, au 31 décembre 1953, de 16.490.556 F;

Que, d'autre part, votre société a consenti à la société Maroc-Aviation un prêt de 100 millions destiné à faciliter la construction d'un immeuble affecté au logement du personnel de ladite société et du personnel de l'A. I. A., et qu'en contre-partie de ce prêt votre société a reçu un prêt de même montant de la caisse de décentralisation de l'industrie aéronautique. La situation ci-dessus exposée existait déjà à fin 1952 et n'a subi aucune modification au cours de l'exercice 1953.

Enfin, nous rappelons pour ordre, votre conseil d'administration considérant ces opérations comme rentrant dans le cadre des opérations normales de la société avec ses clients et fournisseurs:

D'une part, les divers marchés et avenants intervenus avec l'Etat français;

D'autre part, les fournitures réciproques et travaux qui ont continué d'avoir lieu entre votre société et ses filiales, ou d'autres sociétés nationales.

L'examen de l'ensemble des conventions et opérations ci-dessus signalées n'appelle pas d'observations particulières de notre part. Il vous appartiendra de les ratifier après avoir demandé, le cas échéant, toutes explications à votre conseil d'administration.

Paris, le 20 mai 1954.

Les commissaires aux comptes,
L. RETAIL. J. BOISGONTIER.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

25 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Vespa-Club de Constantine.** But: favoriser l'utilisation des scooters Vespa. Siège social: 24, avenue Anatole-France, Constantine.

25 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association Saint-Germain.** But: contribuer au développement de l'instruction en toutes matières et de l'éducation sous toutes ses formes. Siège social: presbytère de Laz (Finistère).

25 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciens marins de Condrieu.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins et contribuer à l'éducation populaire. Siège social: café Panel, Condrieu.

28 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Pétanque-Police agenaise.** But: propager le sport de la pétanque entre les différents fonctionnaires de police. Siège social: 24, rue Palissy, Agen.

28 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **La Boule amicale faugatienne.** But: développer les sports et les exercices du jeu de boules entre les sociétaires. Siège social: café Pau, le Fauga (Haute-Garonne).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

AFFECTATIONS SPÉCIALES

pour le cas de mobilisation.

Les textes, mis à jour à la date du 31 mars 1954, relatifs aux **AFFECTATIONS SPECIALES POUR LE CAS DE MOBILISATION,** ont été réunis dans une brochure portant le n° **1004,** mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **250** F.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)